

**Commission économique pour l'Afrique
Commission de l'union africain**



Rapport de la deuxième réunion annuelle conjointe

**Conférence des ministres
de l'économie et des
finances de l'UA et**

**Conférence des ministres
africains des finances,
de la planification et du
développement économie
de la CEA**

2011



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Quarante-quatrième session de la Commission

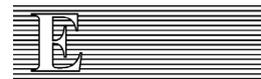


**COMMISSION
DE L'UNION
AFRICAINNE**

Sixième session de la CAMEF

**Quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence
des ministres de l'économie et des finances de
l'Union africaine et de la Conférence des ministres
africains des finances, de la planification et du
développement économique de la CEA**

*Addis-Abeba (Éthiopie)
28 et 29 mars 2011*



Distr.:Générale
E/ECA/CM/44/6
AU/CAMEF/MIN/Rpt(VI)
Date: 24 juin 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Rapport de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence
des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la
Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du
développement économique
de la Commission économique pour l'Afrique**

Table des matières

Introduction	1
A. Participation	2
B. Élection du Bureau	3
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.....	3
D. Compte rendu des travaux.....	3
ANNEXE I	20
A. Résolutions.....	20
B. Déclaration ministérielle	30
Annexe II.....	35
Introduction	35
A. Participation	35
B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau	36
C. Compte rendu des travaux.....	37

Introduction

1. La quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue les 28 et 29 mars 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), sur le thème « *Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique* ». Depuis leur première édition en 2008, ces réunions annuelles conjointes sont devenues un forum important pour discuter des nouveaux problèmes liés au développement de l'Afrique et revenir sur certains points revêtant un intérêt de longue date pour le continent. Elles offrent également une occasion de mutualiser les expériences en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, et contribuent au débat mondial sur le développement.

2. La Conférence de 2011 a servi de cadre pour examiner le rôle de l'État en tant que catalyseur de la transformation pour le développement durable en Afrique, à partir de données historiques et contemporaines. Elle a également permis aux décideurs d'examiner le bilan de l'État en matière de promotion du développement en Afrique ; de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés en Afrique et ailleurs sur les défis liés à la mise en place d'un État compétent et dynamique ; et de recommander des mesures concrètes pour une bonne gestion du développement et la promotion de la transformation économique en Afrique.

3. Au regard du rôle essentiel et constructif que l'État peut, et doit, jouer pour faire face aux problèmes de développement, en particulier pour accélérer la croissance économique et promouvoir la création d'emplois en vue d'éradiquer la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Conférence s'est aussi penchée sur d'autres questions prioritaires intéressant le continent. Il s'agissait notamment de l'initiative en faveur d'une économie verte, qui fournit des occasions de promouvoir l'investissement dans la protection durable et à long terme de l'environnement en tant

que nouveau moteur de croissance et de développement ; de propositions innovantes tendant à améliorer le financement et la mise en œuvre des interventions sanitaires en Afrique ; et de possibilités à exploiter en vue d'une croissance accélérée pour tous sur le continent. Le fil d'Ariane unissant ces questions est que l'État doit jouer un rôle dynamique et proactif pour résoudre ces difficultés. Aucun pays ne peut parvenir à une croissance et à un développement durables sans investissements publics importants dans les biens publics et les services sociaux (entre autres les infrastructures, la santé, l'éducation et l'environnement), tout en posant les fondements pour attirer des investissements privés et étrangers directs.

4. C'est dans ce contexte que, pour la première fois, la Conférence de 2011 a réuni les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, leurs homologues des secteurs de la santé et de l'environnement, et d'autres parties prenantes essentielles, afin d'examiner la connexité entre les finances, la santé et l'environnement. Les travaux ont été menés lors de réunions plénières et de séances parallèles, pour permettre un débat général sur le thème principal et des discussions approfondies des questions essentielles associées au rôle de l'État dans la transformation économique.

5. Le présent rapport comporte quatre sections principales. La section A présente la liste des participants. La section B livre les conclusions des consultations concernant l'élection du Bureau de la Conférence. L'ordre du jour et le programme de travail adoptés figurent à la section C.

6. Les travaux des participants apparaissent à la section D, qui présente également la synthèse de la table ronde de haut niveau sur le thème de la Conférence et des débats sur l'économie verte, le financement de la santé et les possibilités à exploiter en vue d'une croissance accélérée en Afrique. Cette section se termine par les conclusions de l'examen du rapport de la réunion du Comité d'experts ayant précédé la rencontre ministérielle et de ses principales recommandations, ainsi que la Déclaration ministérielle et les résolutions adoptées.

Quarante-quatrième session de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

A. Participation

7. La quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 28 et 29 mars 2011.

8. La Conférence a réuni des représentants des États membres ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

9. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Bureau des commissions régionales à New York, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Département des affaires économiques et sociales (DAES) du Secrétariat de l'ONU, Entité de l'ONU pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développe-

ment (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Union internationale des télécommunications (UIT).

10. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs: Allemagne, Belgique, Danemark, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, France, Espagne et Japon. Le Vatican était également représenté par des observateurs.

11. Les organisations ci-après étaient présentes, à titre d'observateur: Action Aid International (AAI), Africa Business Group, Africa Humanitarian Action (AHA), Agence canadienne de développement international (ACDI), Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), Alliance pour la santé publique en Afrique (APHA), Association africaine d'économie de la santé et de politique de santé (AfHEA), Banque africaine de développement (BAD), Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Banque mondiale, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Coalition mondiale des entreprises, Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CODA), Commission de l'Union européenne (UE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Confédération panafricaine des employeurs (CPE), Confédération syndicale internationale (CSI) – Branche régionale pour l'Afrique, Consortium of Christian Relief and Development Associations (CCRDA), Development Finance International, Envisioning Ethiopia, Femmes Afrique Solidarité (FAS), Fondation africaine pour le renforcement des capacités, Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation Mo Ibrahim, Fondation Princess of Africa, Fonds mondial, Fonds monétaire international (FMI), Forum et réseau africains pour la dette et le développement (AFRODAD), Gavi Alliance, Institute for Social Studies (ISS), Johns Hopkins University's Center for Communication Programs (JHUCCP), Ligue des États arabes (LEA), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Marie Stopes International, McKinsey and Co., Mécanisme d'évaluation intra-africaine, Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Union africaine, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), One Laptop per Child, Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE), Organisation internationale de la francophonie (OIF), Organisation internationale des employeurs (OIE), Oxfam International (OXFAM), Partenariat Faire reculer le paludisme (RBM), Reality of Aid Africa, Réseau Fahamu pour la justice sociale, Save the Children International, Standard Chartered Bank, Horn Economic and Social Policy Institute (HESPI), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), United States Agency for International Development (USAID) et World Vision.

B. Élection du Bureau

12. Suite aux consultations entre les délégations qui s'étaient tenues précédemment, les États membres ci-après ont été élus à l'unanimité par les participants à la Conférence pour constituer le nouveau Bureau:

Président: Guinée

Premier Vice-Président: Rwanda

Deuxième Vice-Président: République centrafricaine

Troisième Vice-Président: Mauritanie

Rapporteur: Malawi

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

13. Les travaux de la Conférence ont été menés dans le cadre de séances plénières et de deux séances de groupes de discussion portant sur les points inscrits à l'ordre du jour indiqués plus bas.

14. Les participants à la Conférence ont adopté l'ordre du jour ci-après:

Thème: Gérer le développement en Afrique

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Table ronde de haut niveau sur le thème de la Conférence: *Gérer le développement en Afrique*.
4. Discussions de groupe sur des questions clés du développement de l'Afrique:
 - Groupe de discussion sur l'économie verte;

- Groupe de discussion sur le financement de la santé en Afrique: difficultés et voie à suivre.

5. Possibilités à exploiter pour accélérer la croissance: perspectives et orientations pour la prochaine décennie.
6. Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique*, 2011.
7. Compte rendu des groupes de discussion.
8. Séance restreinte sur le thème: Ressources nouvelles pour la Commission de l'Union africaine.
9. Suite donnée aux décisions et aux conclusions de la Conférence conjointe des ministres de 2010.
10. Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.
11. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolutions.
12. Questions diverses.
13. Clôture de la Conférence.

D. Compte rendu des travaux

Ouverture de la Conférence

15. La Conférence a été ouverte par M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, qui a prononcé un discours liminaire sur le thème de la réunion. Des déclarations ont également été prononcées dans le cadre de la séance d'ouverture par les personnalités ci-après: M. Kenny Edward Kandodo, Ministre des finances du Malawi et Président du Bureau sortant de la Conférence, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint au Département des affaires économiques et sociales et Secrétaire général de la Conférence de Rio 2012 à venir, M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Na-

tions Unies pour l'environnement (PNUE) et Président du Comité de haut niveau sur les programmes, M. Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement (BAD) et M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine (CUA).

16. Tous les orateurs se sont félicités du choix du thème de la Conférence, *Gérer le développement en Afrique: le rôle de l'État dans la transformation économique*, qui était à la fois opportun et pertinent car il donnait l'occasion d'examiner et d'accroître le rôle de l'État dans le développement en Afrique.

17. Le Ministre des finances du Malawi, M. Kandodo, qui avait présidé le Bureau de la Conférence depuis avril 2010, a été le premier à prendre la parole. S'exprimant en sa qualité de Président du Bureau sortant, M. Kandodo a fait part de sa gratitude à ce dernier pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des importantes décisions et recommandations formulées pendant la dernière Conférence, organisée à Lilongwe (Malawi). S'agissant du thème de la Conférence, il a indiqué que l'Afrique n'avait pas besoin de réinventer la roue dans son examen du rôle de l'État dans le développement. Au contraire, le continent devrait faire fond sur ses institutions sociales et culturelles uniques afin d'instituer un État développementiste. M. Kandodo a souligné que les pays africains devaient restructurer leurs économies respectives pour redistribuer les dividendes de développement à leurs populations, en encourageant la transparence, en transformant les mentalités et en facilitant le développement du secteur privé. Il a ajouté que pour faire avancer le développement, il ne saurait y avoir aucune tolérance pour la mauvaise gouvernance et la corruption et qu'il fallait plutôt privilégier la transparence, notamment en tirant les bénéfices des ressources naturelles abondantes du continent. L'orateur a conclu son allocution en remerciant le Comité d'experts de son rapport qui faciliterait les débats ministériels et en souhaitant au nouveau Bureau toute réussite dans ses travaux au cours de l'année à venir.

18. Invité d'honneur de la Conférence, M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires économiques et sociales, s'est exprimé sur le thème du développement durable. Il a fait observer que 10 ans après avoir accueilli le Sommet mondial pour le développement durable, l'Afrique n'était pas sur la voie de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Organisateur de la prochaine Conférence des Nations Unies

sur le développement durable (Rio + 20) en 2012, M. Sha a expliqué que cette manifestation serait axée sur deux thèmes: une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et un cadre institutionnel pour le développement durable. À cet égard, il a indiqué que le sommet Rio + 20 serait l'occasion d'accélérer le développement de l'Afrique car des économies vertes offriraient de nouveaux moyens pour réaliser l'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. Il a donc invité les pays africains à se joindre au reste du monde dans le contexte du sommet Rio + 20, de façon que leurs positions collectives soient prises en compte dans les conclusions de la conférence mondiale. M. Sha a souligné la nécessité de gérer efficacement le développement et a expliqué que le sommet inclurait également un thème sur la gouvernance et, plus précisément, les cadres institutionnels du développement durable. Il a conclu en invitant les participants à la Conférence à commencer à réfléchir à un programme qui aiderait l'Afrique à atteindre ses objectifs de développement durable dans le cadre du processus Rio + 20.

19. Prenant lui aussi la parole en qualité d'invité d'honneur de la Conférence, M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Président du Comité de haut niveau sur les programmes, a insisté sur l'importance du thème de la Conférence, qui selon lui venait à point nommé compte tenu des préparatifs en cours pour le sommet Rio + 20. Il a loué les efforts déployés pour renforcer la coordination entre les ministres des finances, de la planification et du développement économique et leurs homologues de l'environnement, en particulier au vu de l'augmentation des cours du pétrole et de l'énergie, ainsi que de la volatilité des marchés. Il a fait observer que le rapport du PNUE sur l'économie verte contenait des enseignements sur le rôle de l'État et sur la façon dont les politiques publiques pouvaient servir à asseoir les objectifs de développement à court et long termes en vue d'économies vertes. Alors que la population de l'Afrique continuait à augmenter, M. Steiner a souligné que le continent devait investir des ressources supplémentaires pour garantir que les secteurs d'extraction ne portent pas atteinte à la base de capital naturel sur la voie de la croissance économique. À cet égard, il a noté que l'Afrique avait un potentiel énorme pour réaliser une économie verte en investissant dans les technologies existantes ou en les adaptant.

20. Dans ses observations de bienvenue, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, a fait observer que les perspectives économiques et sociales pour l'Afrique générale restaient encourageantes, le taux de croissance moyen du PIB étant de 4,7% en 2010 et estimé à 5% pour 2011. En outre, l'Afrique réalisait des progrès réguliers en vue de la réalisation des OMD. Le Secrétaire exécutif de la CEA a toutefois averti que cette tendance positive pouvait être menacée par les risques et incertitudes découlant des événements politiques en cours sur le continent, le problème du chômage des jeunes, l'augmentation des prix du carburant et des denrées alimentaires, auxquels s'ajoutaient les changements climatiques et d'autres problèmes de développement comme l'assainissement des finances publiques, la crise de la dette souveraine et les questions interdépendantes des déséquilibres mondiaux et des taux de change. À cet égard, il a appelé les États membres à poursuivre leurs efforts pour diversifier et transformer leur économie, en insistant particulièrement sur l'amélioration de la gouvernance politique.

21. Abordant le thème de la Conférence, M. Janneh a indiqué que la discussion du rôle de l'État dans le développement et la transformation économiques ne devait surtout pas être ramenée à une opposition des États contre les marchés. Au contraire, les débats devraient s'attacher à déterminer la façon de faire fonctionner au mieux l'État développementaliste en Afrique tout en tenant compte des avantages d'une économie de marché. À cet égard, il a cité cinq ingrédients indispensables pour une meilleure gouvernance du développement: i) la nécessité de politiques macro-économiques souples pour permettre les ajustements et étayer la croissance; ii) des niveaux élevés d'investissement pour accroître la production et renforcer les infrastructures et le capital humain; iii) la maîtrise, l'adaptation et l'amélioration de l'acquisition de technologies et de compétences pour un emploi décent; iv) l'adoption de politiques commerciales et industrielles appropriées; et v) la nécessité pour l'État de promouvoir l'équité et l'égalité des chances. En outre, un État développementaliste avait comme rôle fondamental la coordination des activités économiques, notamment une vision et une planification disciplinées et ouvertes. M. Janneh a donc appelé les gouvernements africains à prendre les mesures nécessaires pour rétablir les cadres de planification dans leur pays et promouvoir une bureaucratie compétente et fondée sur le mérite.

22. Par ailleurs, le Secrétaire exécutif a souligné qu'un rôle plus dynamique de l'État en Afrique devait être contrebalancé par un engagement en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la transparence, comme indiqué dans le cadre du NEPAD. Il devrait également laisser de la place pour la contribution du secteur privé et de la société civile au développement national. Les politiques de développement devraient également prendre en compte les tendances nouvelles comme l'intégration régionale, l'émergence d'un monde multipolaire, les problèmes associés au changement climatique et à la viabilité de l'environnement, l'évolution démographique mondiale et la numérisation croissante des processus économiques. M. Janneh a par ailleurs souligné que les gouvernements devaient être dynamiques pour mobiliser des ressources en faveur du développement à partir de sources intérieures et extérieures.

23. Dans son allocution liminaire, le Président de la Banque africaine de développement (BAD), M. Donald Kaberuka, a évoqué les performances économiques récentes de l'Afrique et a noté avec préoccupation que la croissance impressionnante des dernières années n'avait contribué ni à la réduction de la pauvreté ni à la création d'emplois. Il a donc appelé les pays africains à réexaminer le rôle de l'État pour promouvoir la croissance et le développement économique. Il a souligné certaines des questions qui devaient être prises en compte dans tout débat sur le rôle de l'État dans le développement: la promotion du développement du secteur privé, la science et la technologie, l'intégration régionale, l'amélioration des infrastructures, la stabilité macroéconomique et la protection des droits de propriété. M. Kaberuka a fait observer que la situation à laquelle certains pays d'Afrique du Nord étaient confrontés découlait principalement de l'absence de stratégies appropriées pour une croissance ouverte et de mécanismes de gouvernance. À cet égard, il a assuré les participants que la Banque africaine de développement continuerait à apporter son appui aux pays africains, y compris aux pays en conflit ou sortant d'un conflit, pour la mise en place d'institutions et d'États capables.

24. Abordant d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, M. Kaberuka a appelé les gouvernements africains, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux, à envisager des mécanismes permettant de financer de façon durable les activités de la Commission de l'Union africaine et à garantir que les ressources mises à la disposition

de l'institution soient adaptées à son mandat et à sa mission.

25. Dans son allocution à la Conférence, M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, a souligné l'importance des réunions communes de l'Union africaine et de la CEA comme l'une des principales instances pour la tenue de débats et la réalisation de consensus pour garantir que les décisions prises dans le cadre du G-8 et du G-20 concernant l'Afrique tiennent compte des priorités du continent. M. Ping a passé en revue l'évolution récente de la situation en Afrique, notant que le continent avait enregistré une croissance moyenne de 6% ces dernières années et que l'investissement étranger direct avait augmenté de 17%, ce qui faisait du continent une destination attirante pour les investisseurs. Il a toutefois déploré que le commerce intra-africain ne représente que 10% (par rapport à 80% en Europe), situation principalement imputable au manque d'infrastructures. Il a indiqué à cet égard que la Commission de l'union africaine, en partenariat avec la Banque africaine de développement, avait accordé la priorité au développement des infrastructures et s'était déjà lancée dans le développement de la grande route du Nord (du Caire au Cap). Il a noté par ailleurs que malgré les progrès du développement économique, les augmentations du prix des denrées alimentaires dues aux capacités limitées de l'agriculture se répercutaient sur le pouvoir d'achat des ménages en Afrique, alors que l'inflation causait la volatilité des cours des matières premières.

26. En ce qui concerne le thème de la Conférence, le Président de la CUA a noté que le rôle de l'État dans le développement économique avait été bien défini au cours des années, mais que des politiques de mise en œuvre et d'intervention appropriées faisaient encore défaut pour réaliser l'objectif de développement en Afrique. À cet égard, il a appelé les États membres à s'engager pleinement à mettre en œuvre les programmes et les projets en cours, en particulier dans le domaine de l'intégration régionale, car le continent ne pourrait réaliser son plein potentiel que grâce à l'intégration. Il a en particulier insisté sur le rôle des communautés économiques régionales (CER) pour promouvoir et harmoniser les programmes d'intégration régionale et a salué les efforts de certaines d'entre elles, comme la CEDEAO et la SADC, qui appliquaient déjà la plupart des protocoles convenus dans le cadre du Traité d'Abuja, facilitant ainsi la libre circulation des personnes et des biens et bénéficiant des avantages qui en découlaient.

27. S'agissant de la question de nouvelles sources de financement pour la CUA, le Président a appelé l'attention des participants sur la situation financière précaire de la Commission. Il a indiqué que 75% du budget ordinaire de la Commission avaient été financés par cinq pays africains, à savoir la Libye, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte, alors que certains projets et activités, notamment les opérations de maintien de la paix qui représentaient 77% du budget total, étaient financés par les partenaires de développement. Le Président a noté que cette situation n'était plus viable et il a appelé les États membres à doter la Commission de l'Union africaine de ressources financières suffisantes pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

28. Dans son discours introductif à la Conférence, le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Meles Zenawi, a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence et a noté que le débat sur un nouveau paradigme pour le développement axé sur la notion d'État développementaliste était attendu depuis longtemps en Afrique. Il a demandé que soit examinée la démarche adoptée par la plupart des pays africains pour en tirer des enseignements, évaluer les obstacles et déterminer d'autres façons d'aborder le fondamentalisme du marché. Il a indiqué que le paradigme néolibéral en vigueur avait été associé à un agrandissement des écarts de revenus entre les riches et les pauvres dans les pays développés. C'était un signe manifeste que ce paradigme ne parvenait pas à conduire à une croissance ouverte. En conséquence, les universitaires et les praticiens du continent étaient à la recherche d'un nouveau paradigme qui pourrait pallier les lacunes de la démarche actuelle, voire peut-être la remplacer.

29. Notant que l'État développementaliste avait pour objectif premier de transformer l'économie par la création de valeur, le Premier Ministre a déclaré que cet État, pour accomplir cette tâche exigeante, devrait disposer de certains attributs. Tout d'abord, il devrait s'engager en faveur de la transformation et d'une croissance équitable; il lui faudrait ensuite bâtir un consensus sur un programme de développement, afin de bénéficier de la dynamique et du soutien nécessaires pour entamer une réorganisation radicale de l'économie politique du pays; enfin, il devrait maintenir son indépendance face au secteur privé.

30. Selon le Premier Ministre, le paradigme néolibéral s'était fourvoyé en ce qui concerne le dé-

veloppement de l'Afrique, se méprenant à la fois sur le problème sous-jacent et sur la solution prescrite. M. Zenawi a néanmoins remarqué que les expériences de certains pays et régions (notamment les pays de l'Asie du Sud-Est récemment industrialisés) en matière de mise en place d'États développementalistes étaient riches d'enseignements utiles. Même si tous les pays africains ne parvenaient pas à construire un État développementaliste, M. Zenawi a précisé que la Conférence fournissait néanmoins l'occasion d'examiner les possibilités d'un nouveau modèle qui ouvrirait la voie de la croissance et du développement durables en Afrique.

31. À la fin de son discours liminaire, le Premier Ministre a prononcé l'ouverture officielle de la Conférence et souhaité aux participants des délibérations fructueuses.

Table ronde de haut niveau sur le thème de la Conférence: Gérer le développement en Afrique: le rôle de l'État dans la transformation économique (point 3 de l'ordre du jour)

32. La séance d'ouverture a été suivie d'une table ronde de haut niveau sur le thème de la Conférence (*Gérer le développement en Afrique: le rôle de l'État dans la transformation économique*). Présidée et animée par M. Kerfalla Yansane, Ministre de l'économie et des finances de la République de Guinée et Président du Bureau de la Conférence (dont les membres venaient d'être élus), la table ronde a regroupé les intervenants et membres principaux suivants: M. Mo Ibrahim, Président de la Fondation Mo Ibrahim; M. Sufian Ahmed, Ministre éthiopien des finances et du développement économique; M. Lazarous Kapambwe, Président du Conseil économique et social; M. Michel Barnier, Commissaire européen au marché intérieur et aux services; et M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED.

33. Dans sa brève déclaration liminaire, M. Kerfalla Yansane a remercié les États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de l'occasion qu'ils avaient accordée à son pays de représenter l'Afrique de l'Ouest au sein du Bureau. Il a également chaleureusement remercié le Gouvernement et le peuple éthiopiens de l'hospitalité offerte à sa délégation et à lui-même. M. Yansane a exprimé la reconnaissance du Président de la République guinéenne, M. Alpha Condé, à la communauté internationale pour le soutien apporté

à son pays en vue de rétablir l'ordre constitutionnel suite aux récentes élections qui s'y étaient tenues. Selon M. Yansane, le thème de la Conférence de cette année donnait aux participants l'occasion de réfléchir aux problèmes auxquels faisaient face les États dans leurs efforts pour parvenir à la croissance économique et au développement durable. Si à la fois le modèle d'une économie étatique et celui d'une économie de marché avaient échoué en Guinée, c'était en raison des insuffisances de la gestion et de l'affectation des ressources dans le premier cas et du manque d'autorité de l'État dans le deuxième cas. Le Gouvernement guinéen avait fait intervenir le public dans un débat sur le rôle de l'État dans la transformation économique et sociale, en organisant une conférence nationale à laquelle avaient activement participé le secteur privé et la société civile. L'intégration, à l'échelle sous-régionale et régionale, était très importante pour renforcer le rôle de l'État dans le développement en Afrique.

34. Le Président de la Fondation Mo Ibrahim, M. Mo Ibrahim, a axé son exposé sur deux grands aspects: i) l'intégration économique régionale en Afrique, et ii) la mise à profit des ressources de l'Afrique pour le développement. Selon M. Ibrahim, le développement économique et social et l'intégration économique régionale étaient interdépendants. Dans ce contexte et compte tenu de la petite taille de la plupart des économies africaines, le continent devait accélérer son intégration économique pour concurrencer de manière efficace le reste du monde. Les pays africains devraient intégrer leurs économies en éliminant les obstacles (tarifaires et autres) au commerce afin d'élargir la libre circulation des individus, des biens et des services. L'adhésion aux communautés économiques régionales (CER) devrait être rationalisée, pour éviter de dupliquer des efforts et de disperser des ressources déjà limitées. La transparence de la gestion des ressources naturelles restait une difficulté majeure en Afrique. Les pays africains devraient envisager de signer la Charte sur les ressources naturelles, qui énonçait des directives sur la gestion des ressources naturelles.

35. Dans son exposé, le Ministre éthiopien des finances et du développement économique, M. Sufian Ahmed, a examiné les stratégies nationales de développement adoptées par l'Éthiopie depuis les années 1980 dans le contexte d'un État développementaliste. Depuis les années 1980, les stratégies nationales de développement de l'Éthiopie avaient visé essentiellement à entraîner une croissance écono-

mique généralisée et durable, et à réduire la pauvreté. La mise en œuvre des plans nationaux de développement exigeait de vastes réformes économiques, en particulier pour maintenir la stabilité macro-économique. Les plans comportaient également les objectifs intermédiaires suivants: réforme de la fonction publique, développement des ressources humaines, développement industriel et infrastructurel, augmentation de la productivité agricole, autonomisation des femmes, décentralisation, promotion des droits humains et de l'état de droit. S'agissant du développement économique et social, l'Éthiopie était en voie de réaliser la plupart des OMD. Le pays avait accompli des progrès considérables en ce qui concerne l'amélioration de la croissance économique, le développement humain, le développement infrastructurel, la création d'institutions et le transfert de missions de service public aux administrations locales et étatiques. À elles seules, les forces du marché ne suffisaient pas pour parvenir à une croissance économique durable en Éthiopie. Il fallait également une action pertinente des autorités en matière de réglementation. Le gouvernement devait également jouer un rôle important pour le maintien de la stabilité macro-économique, l'investissement en matière d'infrastructures et de développement des compétences, la création d'institutions et l'orientation du développement économique, par l'intermédiaire de la planification du développement, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques sectorielles.

36. L'exposé du Président du Conseil économique et social, M. Lazarous Kapambwe, a porté principalement sur le rôle du Conseil dans la promotion du développement en Afrique, dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les OMD. Au nombre des objectifs du Conseil figuraient le renforcement de la dimension de développement des activités des Nations Unies en Afrique et la mobilisation du soutien de la communauté internationale en faveur du développement du continent. À cet égard, l'intervenant a souligné que les pays africains eux-mêmes étaient responsables du développement du continent. Cependant, la mondialisation exigeait une collaboration efficace entre tous les pays africains et le reste du monde. La réussite de l'Afrique en matière de réduction de la pauvreté et de réalisation des OMD dépendrait en grande mesure du développement des ressources humaines du continent, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. À cet égard, en 2011, la session de fond du Conseil économique et social aurait pour thème « *Mise en*

œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international qui ont trait à l'éducation ». La session devrait s'attacher aux aspects ci-après: i) entraves à l'accès à l'éducation, particulièrement pour les filles; ii) adéquation des compétences produites par les systèmes éducatifs aux besoins de l'économie; et iii) partage du fardeau de l'éducation entre l'Afrique et les pays développés, pour atténuer l'impact de la fuite des cerveaux. Les participants à la Conférence étaient donc invités à s'intéresser aux points suivants: i) stratégies de développement des ressources humaines africaines; ii) préparation de la participation du continent aux prochaines conférences internationales, notamment l'examen international du cadre des OMD et les négociations commerciales du Cycle de Doha de l'OMC; iii) élaboration de politiques internes ou recherche de solutions locales visant à résoudre les difficultés socioéconomiques dans divers domaines dont l'infrastructure, la jeunesse et l'emploi, et la pauvreté; et iv) comment renforcer la gouvernance économique mondiale.

37. Dans son exposé, le Commissaire européen au marché intérieur et aux services, M. Michel Barnier, a partagé l'expérience de l'Union européenne en matière de gouvernance et de développement économique. La paix et la sécurité étaient des conditions préalables fondamentales pour la bonne gouvernance et le développement économique. S'agissant de l'intégration européenne, l'impulsion était venue du besoin de renverser l'orientation martiale qui avait prévalu en Europe pendant des siècles. À l'origine, l'intégration reposait sur la nécessité de mutualiser la production et la gestion des matières premières brutes comme le charbon et l'acier. L'Afrique pouvait tirer des enseignements de l'expérience de l'Europe s'agissant d'intégration, particulièrement en ce qui concerne le renforcement du commerce intrarégional. La récente crise financière mondiale avait accentué la nécessité d'une surveillance efficace et du renforcement des mécanismes réglementaires nationaux et transnationaux. À cet égard, l'Union européenne mettait actuellement en place de nouvelles règles visant à améliorer la transparence des marchés financiers et du système bancaire. Il fallait créer un mécanisme similaire à l'échelle mondiale, pour régir les marchés financiers internationaux.

38. Dans son exposé, le Secrétaire général de la CNUCED, M. Supachai Panitchpakdi, a mis en relief l'importance à la fois de l'État et des marchés pour le développement économique. Il a souligné que les pays africains devaient combiner de manière

judicieuse l'intervention étatique et les forces du marché pour optimiser leur développement. Les marchés étaient importants pour le développement économique et le rôle de l'État était essentiel en ce qui concerne leur réglementation et l'ordonnement de la libéralisation économique. La mosaïque des pays africains faisait qu'il n'existait pas de solution unilatérale aux problèmes de développement. Chaque pays devrait donc concevoir sa propre approche du développement, conformément aux réalités et aux particularités locales. Mettre en place un État développementaliste exigeait la création de mécanismes garantissant la transparence des marchés publics, l'existence de procédures de planification rigoureuses, la hiérarchisation et le ciblage des investissements en faveur de secteurs déterminés, particulièrement en vue d'améliorer la productivité, d'élargir les capacités en matière d'offre, de promouvoir le développement du secteur privé, ainsi que d'élaborer des politiques sectorielles (par exemple dans l'agriculture) et d'appuyer leur mise en œuvre. La CNUCED était active dans ces domaines, dans le cadre de sa mission d'appui aux États membres pour promouvoir le commerce en tant que moteur de la croissance économique.

39. Le débat qui a suivi la présentation des exposés a permis un échange de vues très large et le partage d'expériences entre les délégations. Les discussions, auxquelles ont participé de manière active les ministres, ministres adjoints, gouverneurs des banques centrales et autres experts, ont permis d'étoffer les analyses des questions de fond qui s'était dégagées de la table ronde sur la gestion du développement pour la transformation économique en Afrique. Elles ont fait ressortir le besoin de parvenir à un équilibre entre le rôle de l'État et celui du marché dans le développement économique. À cet égard, on a remarqué que le document de synthèse sur le thème de la Conférence n'illustrait pas adéquatement cet équilibre, car il insistait davantage sur le rôle de l'État. La Conférence a reconnu le rôle essentiel de l'État dans la création d'un environnement propice au développement alimenté par le secteur privé, susceptible notamment d'attirer des investissements directs étrangers, par exemple grâce à des incitations fiscales.

40. La Conférence a également mis en relief la nécessité d'un environnement permettant aux femmes, aux jeunes et aux organisations non gou-

vernementales et de la société civile d'intervenir efficacement dans l'élaboration des politiques. Les participants avaient souligné le besoin tout particulier de disposer d'une bureaucratie efficace et au service de l'économie. En outre, ils avaient noté que dans de nombreux pays africains, les inégalités de revenu avaient causé des préjudices à l'économie, creusant plus avant la pauvreté. À cet égard, ils avaient mis l'accent sur le fait que les États membres devaient adopter des régimes de protection sociale valables, dotés de mécanismes leur permettant d'atteindre les groupes les plus vulnérables. Dans la même veine, ils avaient insisté sur la nécessité de disposer d'institutions fortes pour lever les obstacles au développement économique et social, notamment pour lutter contre la corruption.

Compte rendu des discussions de groupes sur des questions clés du développement de l'Afrique (point 4 de l'ordre du jour)

41. L'examen de ce point de l'ordre du jour s'est organisé au sein des deux séances de groupe parallèles suivantes:

Discussion de groupe sur l'économie verte et la viabilité à l'échelle planétaire

42. Le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, a animé cette discussion de groupe. Y ont participé les hauts responsables suivants: Mme Luisa Diogo, Députée, ancienne Première Ministre du Mozambique et membre du Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial; M. Henri Djombo, Ministre de l'environnement de la République du Congo; Mme Sherry Ayithey, Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie du Ghana; M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires économiques et sociales; Mme Sheila Sisulu, Directrice exécutive adjointe du Programme alimentaire mondial (PAM); M. Sindiso Ndema Ngwenya, Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA); et M. Andris Piebalgs, Commissaire européen au développement. Les hauts responsables suivants sont également intervenus dans la discussion: M. John N. Michuki, Ministre de l'environnement et des ressources minérales du Kenya; M. Pedro Luís da Fonseca, Ministre adjoint de la planification de l'Angola; et M. Mamburay Njie, Ministre des finances et des affaires économiques de la Gambie.

Discussion de groupe sur le financement de la santé en Afrique: difficultés et voie à suivre

43. Les deux volets de cette discussion ont été animés respectivement par Mme Bience Gawanas, Commissaire au développement de l'Union africaine et M. Luis Gomes Sambo, Directeur régional de l'OMS pour la région Afrique. Y ont participé les hauts responsables suivants: M. William Samura Kamara, Ministre des finances et du développement économique de la Sierra Leone; M. Essimi Menye Lazare, Ministre des finances du Cameroun; M. Modo Diagne Foda, Ministre de la santé du Sénégal; M. Robert Joseph Mettle Nunoo, Ministre adjoint de la santé du Ghana; M. Michel Sidibe, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). M. Ali Bourami, Secrétaire d'État chargé de la statistique (Algérie), est également intervenu dans la discussion.

44. Les participants à la table ronde ont recensé les meilleures pratiques et politiques pour verdir l'économie africaine. L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté était l'un des deux thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) qui se tiendrait en 2012 à Rio de Janeiro (Brésil). Les débats de la table ronde ont ainsi permis aux pays africains d'évoquer la préparation de cette conférence et la contribution de l'Afrique au processus Rio + 20. Reposant sur les contributions des intervenants et le débat lors de la séance plénière, les recommandations et points principaux suivants ont été formulés:

- a. Il était manifeste que l'économie verte offrait des occasions de croissance nouvelles et viables. Compte tenu des difficultés auxquelles les pays faisaient face et des limites qu'avaient montrées les modèles de croissance et de développement exploités jusqu'à présent pour ce qui était de sortir la grande majorité des populations de la pauvreté, de réduire la vulnérabilité sociale et économique et de fournir d'autres voies d'accès au développement durable, la question n'était plus de savoir s'il y aurait une transition vers une économie verte, mais comment elle se ferait;

- b. En Afrique, l'expérience de plusieurs pays montrait que des initiatives associées à l'économie verte étaient déjà en cours, et qu'elles produisaient de vastes bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. Ces efforts devaient se poursuivre, car les expériences de nombreux pays d'Asie de l'Est avaient montré que les pays riches et industrialisés n'avaient pas l'apanage des avantages découlant d'une économie verte;
- c. Afrique disposait d'importantes ressources naturelles vierges, qui pourraient être exploitées au service de la croissance économique et, par conséquent, pour éliminer la pauvreté. L'économie verte fournissait un cadre pour l'utilisation durable de ces ressources;
- d. Il fallait mettre en place des politiques et des institutions aux niveaux national et régional, pour créer et réglementer des marchés favorisant l'économie verte. Les politiques en matière d'économie verte devaient aussi tenir compte des répercussions macroéconomiques et de la nécessité d'assurer à tous un accès équitable aux nouvelles formes de technologie, particulièrement aux pauvres;
- e. De nature transsectorielle, les politiques associées à l'économie verte devaient être intégrées aux politiques de développement nationales, de façon à permettre leur bonne mise en œuvre. Cependant, en matière d'économie verte, les décideurs devaient se méfier des formules soi-disant universelles et leur préférer une approche sur mesure, qui prenne en considération les spécificités des pays et des régions;
- f. L'intégration régionale était la clé de la bonne mise en œuvre du programme africain en faveur de l'économie verte, par l'intermédiaire de politiques, de législations et de normes harmonisées, d'économies d'échelle et des possibilités commerciales qu'offrait l'élargissement des marchés;
- g. Les autres principaux moteurs de l'économie verte incluaient l'innovation technologique (pour étendre les activités de recherche et de développement) et la cohérence et la continuité en matière de politiques, de programmes de développement intersectoriels et de partenariats public-privé pour attirer les investissements;

- h. Le financement de l'économie verte étant un facteur critique, l'annonce de la création d'un fonds vert à la Conférence de Cancún sur les changements climatiques pouvait être un premier pas dans cette direction. S'agissant de l'Afrique, il convenait de louer l'initiative prise par la Banque africaine de développement en faveur de la création d'un fonds vert, projet qu'il faudrait concrétiser cette année;
- i. L'économie verte ne devrait pas être utilisée comme argument pour justifier le protectionnisme commercial, subordonner l'aide ou les prêts à des conditions ou limiter la marge de manœuvre des pays en développement, notamment des pays africains, en matière de politique de développement;
- j. Au niveau africain, il fallait établir un dialogue permanent et des synergies entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (CAMEF), afin d'œuvrer utilement à relier entre elles les perspectives africaines en matière d'économie verte et de parvenir aux arbitrages nécessaires à la transition vers une économie verte.
45. La discussion de groupe sur le financement de la santé a porté essentiellement sur les grandes orientations de l'amélioration du financement et de la prestation des interventions sanitaires en Afrique. Les participants ont examiné des propositions et des possibilités innovantes en vue d'augmenter les investissements dans le secteur de la santé. Ils ont également mis en relief la réussite de certaines initiatives nationales et régionales de financement de la santé en Afrique. Les points principaux des exposés apparaissent ci-dessous :
- a. De manière générale, les pays africains avaient intensifié les interventions de santé publique parallèlement au renforcement de la volonté politique de financement de la santé. De nombreux pays s'étaient efforcés d'accroître les dépenses dans ce secteur et une part importante de l'aide publique au développement (APD) lui était consacrée. Les dépenses de santé par habitant se chiffraient à 14 dollars des États-Unis, dans une fourchette allant de 0,34 cents à 314 dollars;
- b. Cependant, elles n'avaient pas entraîné une amélioration de la santé publique. La réalisation des objectifs nationaux et internationaux de santé pourrait s'accélérer grâce à l'intensification des interventions de santé publique éprouvées et rentables;
- c. Il faudrait investir dans les systèmes de santé qui étaient au service de la population. À cet effet, l'initiative Harmonisation pour la santé en Afrique avait mis au point un outil de référence pour la sensibilisation et le dialogue en vue d'une gestion efficace des ressources sanitaires et d'un accroissement de l'investissement dans le secteur de la santé;
- d. Il était indispensable d'améliorer la santé en Afrique si l'on voulait réaliser la croissance et le développement économiques à long terme, sources d'avantages sociaux et politiques. Par ailleurs, une population en bonne santé pesait moins sur le système sanitaire;
- e. Quatre mesures visant à améliorer l'investissement dans la santé devraient être appliquées, à savoir fixer les priorités dans le cadre d'une planification et d'une budgétisation fondées sur des données factuelles, améliorer la demande et l'utilisation des services de santé, investir dans les systèmes de santé publique, et promouvoir des interventions intersectorielles, en particulier dans les déterminants environnementaux de la santé comme l'eau potable et l'assainissement;
- f. Des dépenses supplémentaires de 21 à 36 dollars par habitant pourraient sauver environ 3,1 millions de vies, dont 90% seraient des mères et des enfants. D'où la nécessité de ménager une marge de manœuvre budgétaire pour augmenter le financement destiné à la santé, et améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Il est également nécessaire d'augmenter l'APD comme convenu lors de plusieurs sommets du G-8 et du G-20.
46. Dans le débat général qui a suivi la séance plénière, les ministres des finances et de la planification ont été rejoints par leurs homologues de l'environnement et par d'autres experts qui ont participé aux travaux en qualité d'invités d'honneur. Les principaux points examinés étaient les suivants:
- a. Les expériences de pays échangées pendant la Conférence ont montré que l'essentiel du financement de la santé était toujours

- à la charge des particuliers et des ménages pauvres, les dépenses étant effectuées en espèces;
- b. En vue du développement durable, la santé devait faire partie des priorités absolues de tous les gouvernements, qui devaient notamment accorder la priorité à l'investissement dans les soins de santé primaire et les services de prévention de manière plus intégrée;
- c. Dans la plupart des pays africains le financement de la santé était encore fragmenté, nécessitant des stratégies nationales de financement multiple entraînant un meilleur alignement institutionnel et une meilleure coordination avec les partenaires. En outre, il faudrait un engagement total entre le secteur public et le secteur privé pour parvenir à des solutions globales de financement de la santé;
- d. Il faudrait étudier des solutions innovantes de mobilisation de fonds supplémentaires et rendre plus efficace l'utilisation des ressources aussi bien intérieures qu'extérieures destinées au secteur de la santé;
- e. Plusieurs options de financement innovant existaient. Les gouvernements pourraient aligner leurs ressources sur les envois de fonds, comme cela se faisait en Amérique latine. L'Afrique devrait également s'efforcer de tirer parti de l'investissement étranger direct. Un prélèvement de seulement 1% permettrait de constituer un fonds de réserve pour lutter contre le VIH/sida au niveau régional. Des fonds d'affectation spéciale pour la santé commençaient à voir le jour dans la région. Un fonds renouvelable serait également une option étudiée avec la BAD, de même que la taxation de produits nuisibles à la santé, comme les cigarettes, l'alcool et les industries polluantes;
- f. Restructurer le budget des soins de santé primaire, pour désagréger les données dans le but d'éliminer les inégalités et les disparités, renforcer la participation des organisations de la société civile, étudier et adopter de nouvelles formes de financement et de partenariats public-privé, et élargir la couverture des plans d'assurance maladie communautaires étaient autant d'options permettant d'améliorer le financement de la santé;
- g. Il faudrait également examiner davantage les plans d'assurance-maladie sociale en s'inspirant de l'expérience d'autres pays de la région et l'inclure dans une stratégie nationale de la santé bénéficiant de l'adhésion de tous;
- h. Il faudrait une approche globale des stratégies de financement de la santé permettant de définir les rôles et responsabilités des parties prenantes et d'utiliser les ressources de manière plus efficace. Les acteurs concernés, notamment les parlementaires, devraient participer au processus de planification, de budgétisation et de fixation des priorités dans le domaine de la santé;
- i. Une approche sectorielle faciliterait et améliorerait la coordination du financement. Par exemple, remédier au déficit de logements dans les zones urbaines pourrait entraîner l'amélioration de la santé et la création d'emplois plus nombreux;
- j. Les pays africains devraient adopter une approche régionale pour négocier ensemble l'accès aux mécanismes de financement de la santé. Une approche régionale de l'achat des médicaments essentiels en gros serait plus rentable;
- k. Des organisations régionales comme la CEA et la CUA pourraient créer un forum d'échange de pratiques optimales sur l'élaboration de cadres de financement de la santé, notamment en fournissant des services consultatifs et d'information, en partageant les connaissances et en renforçant les capacités dans le domaine du financement de la santé. À cet égard, il a été proposé que la CEA, l'UA et l'OMS (dans le cadre de l'initiative Harmonisation pour la santé en Afrique) organisent conjointement une séance technique ministérielle spéciale sur la santé avec la participation des ministres de la santé et des finances.

Possibilités à exploiter pour accélérer la croissance: perspectives et orientations pour la prochaine décennie (point 5 de l'ordre du jour)

47. Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été animé par un groupe comprenant M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Conseiller spécial pour l'Afrique; M. Mark Plant, Directeur adjoint du Département Afrique au Fonds monétaire international; M. Acha Leke, partenaire de McKinsey and Co. (Afrique du Sud); et Mme Razia Khan, Directrice régionale de la recherche sur l'Afrique et Chef de la macroéconomie à la Standard Chartered Bank (Royaume-Uni). M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, a dirigé le débat. Celui-ci a porté sur les perspectives d'accélération de la croissance économique en Afrique au cours de la décennie à venir, l'objectif étant de promouvoir un débat ouvert sur les problèmes concrets de développement de l'Afrique, malgré la forte croissance des dernières années.

48. Dans sa brève déclaration d'ouverture du débat, M. Mkwezalamba a souligné que le thème de la Conférence faisait fond sur les recommandations de la session précédente et a relevé trois questions liées à une croissance et un développement sans exclusive en Afrique, qu'il espérait voir abordées dans les présentations: i) les possibilités à exploiter pour accélérer la croissance en Afrique, ii) les défis à relever pour accélérer la croissance économique en Afrique, et iii) les grandes priorités en matière de croissance et de développement économique du continent.

49. La première présentation, faite par M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Conseiller spécial pour l'Afrique, a mis en relief les points suivants:

- a. M. Diarra a souligné la pertinence du thème de la Conférence au moment où le continent prenait un nouveau tournant dans son développement afin de consolider les acquis de la première décennie de ce nouveau siècle, à savoir notamment la stabilité macroéconomique, une modeste réduction de la pauvreté et les progrès concernant la réalisation de certains OMD. Cependant, la croissance de l'Afrique était encore fragile, compte tenu des nombreux risques de baisse des efforts

déployés par le continent pour assurer la transformation économique;

- b. La croissance avait été principalement le résultat des politiques appliquées par les pays africains au cours de la décennie écoulée, qui commençaient à porter leurs fruits. Toutefois, il fallait se garder de toute complaisance, les pays ayant besoin de consolider les réformes macroéconomiques, de renforcer les institutions étatiques et de lutter contre la vulnérabilité en mettant en place des filets de sécurité en vue d'une croissance sans exclusive;
 - c. L'Afrique avait également besoin de renforcer la coopération avec des pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, la coopération Sud-Sud pouvant ouvrir de nouvelles perspectives dans les domaines du commerce, de la diversification économique ou du transfert de technologies, pour réduire la pauvreté. De même, l'Afrique devrait exploiter les possibilités offertes dans le domaine de l'agriculture, car le continent pourrait, en utilisant 60% de ses terres arables, devenir le grenier du monde, ainsi que dans le secteur industriel et celui des services, y compris les technologies de l'information et de la communication. Dans le même ordre d'idées, il faudrait renforcer les efforts d'intégration régionale pour bénéficier des économies d'échelle et de marchés élargis;
 - d. Malgré ces perspectives, l'Afrique devait relever plusieurs défis, notamment ceux de la gouvernance, du manque d'infrastructures, des maladies endémiques et des changements climatiques. De plus, le continent regroupait 33 des 54 pays les moins avancés (PMA) du monde et la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA tenue en mai 2011 à Istanbul (Turquie) avait pour objectif d'attirer l'attention sur les besoins précis de ces pays.
50. La présentation de M. Mark Plant, Directeur adjoint du Département Afrique au Fonds monétaire international, était axée sur trois grands points:
- a. Le premier concernait la situation économique du moment en Afrique subsaharienne. La plupart des pays de la région avaient bien surmonté la crise mondiale et

étaient sur la voie d'un redressement soutenu de la croissance, sous l'effet de meilleures politiques nationales poursuivies avant la crise. Cependant, la récente flambée des cours des denrées alimentaires et du carburant compliquait la situation;

- b. Les pouvoirs publics pourraient stimuler la croissance sur trois plans: i) en répondant aux difficultés et aux perspectives nouvelles, notamment en redoublant d'efforts pour réaliser les OMD; ii) en gérant efficacement les biens collectifs, en particulier l'infrastructure sociale et physique; et iii) en augmentant les niveaux d'épargne et d'investissement nationaux, compte tenu de la nécessité de créer des emplois et de relever les revenus des particuliers;
- c. Au vu de ces tendances, il faudrait recentrer le rôle du FMI en Afrique sur des mesures fondamentales indispensables pour assurer la stabilité, la croissance et la réduction de la pauvreté, en partant d'une approche plus souple de l'endettement extérieur et en augmentant l'assistance technique.

51. M. Acha Leke, partenaire chez McKinsey and Co. (Afrique du Sud), dont la présentation s'inspirait d'une publication récente de son cabinet intitulée « *Lions on the Move* » qui appuyait les décisions d'investir en Afrique, a soutenu les arguments suivants:

- a. La croissance africaine était supérieure à celle d'autres régions du monde. Par ailleurs, elle reposait sur des secteurs multiples et pas uniquement sur les ressources naturelles. D'autres atouts de l'Afrique étaient l'urbanisation et la stabilité macroéconomique. En dépit de ces avantages évidents, les investisseurs potentiels se préoccupaient également de la viabilité de la croissance africaine et des perspectives pour la décennie à venir;
- b. Les travaux de recherche menés par McKinsey et d'autres montraient de bonnes perspectives de croissance à long terme, compte tenu de la vigueur des quatre principaux moteurs de cette évolution économique qu'étaient: i) les matières primaires, ii) les flux de capitaux internationaux, iii) l'épargne des ménages et iv) la révolution agricole;
- c. Pour exploiter pleinement son potentiel, l'Afrique devrait d'abord résoudre deux

grandes questions à savoir i) le taux de croissance, qui à 5% était satisfaisant, mais insuffisant pour réaliser les OMD, et ii) le fait que la croissance ne bénéficiait toujours pas à tous et les décideurs devraient s'attaquer à cette situation. À cet égard, les gouvernements africains devraient être plus proactifs dans la fixation des objectifs de croissance et s'efforcer de les réaliser. D'autre part, il faudrait que le secteur privé participe au développement.

52. La présentation de Mme Razia Khan, Directrice régionale de la recherche sur l'Afrique et Chef de la macroéconomie à la Standard Chartered Bank, était axée sur le « super cycle » de l'économie mondiale. 219. Dans ce cycle, de nombreux pays africains figuraient parmi les 10 économies ayant enregistré les meilleurs résultats de croissance au monde avant la crise. Les principaux points soulevés dans la présentation étaient les suivants:

- a. Compte tenu de la modification de l'équilibre économique, l'Afrique devait voir sa part dans le PIB mondial passer de 2 à 5%. Cependant, le plus urgent consistait à assurer une croissance transformatrice. Pour cela, il faudrait des réformes structurelles allant bien au-delà de la mise en place d'un environnement porteur. Pour financer son développement, le continent devrait mobiliser ses propres ressources financières avant d'accéder aux marchés financiers internationaux;
- b. Il faudrait des politiques gouvernementales stratégiques, portant sur les besoins des populations. Ensuite, les gouvernements devraient favoriser la création de conditions économiques plus favorables aux entreprises privées. Enfin, il conviendrait de promouvoir la création d'un environnement favorable au secteur privé, notamment le développement du secteur financier intérieur.

53. Lors du débat général, les points suivants ont été soulevés:

- a. Une croissance sans exclusive était essentielle, au vu des récents troubles sociaux ayant mené aux révolutions en Afrique du Nord. En effet, il a été souligné que l'évolution récente de la situation sur le continent montrait que les dimensions politiques et

sociales du développement étaient tout aussi importantes que la dimension économique;

- b. Le débat a également mis en évidence la pertinence des politiques de croissance économique. À cet égard, deux questions importantes devaient être abordées: i) la relation entre investissement et consommation et ii) la relation entre générations actuelles et futures. Le débat a également mis en évidence les potentialités considérables de l'Afrique (jeunesse de la population, ressources naturelles, etc.) qu'il faudrait exploiter pleinement au profit du continent;
- c. Certains participants se sont dits préoccupés par le fait que la mondialisation et la libéralisation économique désavantageaient l'Afrique, la soumettant à une concurrence déloyale avec des économies plus fortes. À cet égard, il faudrait remédier à la fragilité de certains secteurs. Les participants ont également constaté avec préoccupation que la croissance n'était pas créatrice d'emplois en Afrique et ils ont souligné que les gouvernements devaient de toute urgence déterminer les sources de croissance, notamment les secteurs susceptibles d'y contribuer pour une grande part, afin d'y intensifier la création d'emplois;
- d. Le débat a également mis en évidence la nécessité de hiérarchiser les mesures proposées par les intervenants et de renforcer l'appropriation nationale de ces mesures. En outre, il a été suggéré d'intégrer dans le rapport de McKenzie les événements survenus récemment en Afrique du Nord, puisque le rapport semblait privilégier l'Afrique subsaharienne.

Lancement du Rapport économique sur l'Afrique 2011 (point 6 de l'ordre du jour)

54. Au titre de ce point de l'ordre du jour, une manifestation a été organisée avec les médias pour le lancement du *Rapport économique sur l'Afrique 2011*, publication phare de la CEA publiée tous les ans en coopération avec la Commission de l'UA. L'édition 2011 portait sur le même thème que la Conférence des ministres: *Gérer le développement en Afrique: le rôle de l'État dans la transformation économique*. Elle comporte également une évaluation analytique des résultats économiques du continent au cours de l'an-

née écoulée, ainsi que des projections d'experts pour les années à venir.

55. Prenant la parole à l'occasion du lancement du Rapport, le Directeur de la Division du développement économique et du NEPAD de la CEA, M. Emmanuel Nnadozie, a indiqué que le rapport faisait le bilan du rôle de l'État dans la promotion du développement en Afrique, mettait en évidence des expériences positives en Afrique et ailleurs, et recommandait des mesures concrètes pour asseoir le développement et promouvoir la transformation économique du continent.

56. Le Rapport avait pour objectif de fournir un cadre concret pour améliorer le rôle de l'État dans l'exécution des tâches nécessaires à la transformation économique en Afrique la planification du processus de développement ainsi que la formulation et la mise en œuvre des plans et politiques de développement appropriés. La Conférence a accueilli avec satisfaction le Rapport en tant qu'outil important permettant d'évaluer les performances économiques de l'Afrique et de s'attaquer aux principaux problèmes de développement.

Compte rendu des groupes de discussion (point 7 de l'ordre du jour)

57. Les rapports des deux séances parallèles des groupes de discussions ont été présentés et examinés dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Un compte rendu détaillé des débats figure au point 4 ci-dessus.

Séance restreinte sur de nouvelles sources de financement pour la Commission de l'Union africaine (point 8 de l'ordre du jour)

58. Ce point de l'ordre du jour a été examiné dans le cadre d'une séance restreinte, consacrée au financement des activités de la Commission de l'Union africaine par ses États membres. Le point avait été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence pour résoudre la situation financière précaire de la CUA au vu de la réduction éventuelle de son budget ordinaire en raison de la crise récente survenue dans certains pays d'Afrique du Nord.

59. Le Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, M. Maxwell Mkwezalamba, a présenté le point de l'ordre du jour en décrivant les deux principales sources de financement de la Commission, à savoir les contributions des États membres

et l'appui extrabudgétaire émanant des partenaires de développement. Il a indiqué que 75% du budget ordinaire de la Commission étaient financés par cinq pays africains seulement, à savoir la Libye, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte, alors que d'autres activités et projets, y compris les opérations de maintien de la paix qui représentaient 77% du budget total, étaient financés par les partenaires de développement. Le Commissaire a également informé la Conférence des travaux déjà menés par la CUA pour identifier de nouvelles sources de financement et il a appelé les ministres à garantir un financement approprié et durable pour les activités et programmes de la Commission.

60. La Conférence a reconnu le besoin d'un financement approprié et durable pour la Commission de l'Union africaine et a pris note des efforts déployés en ce sens. Elle a encouragé le Président de la Commission à mettre en place un groupe d'experts de haut niveau sur des sources nouvelles de financement pour l'Union africaine, conformément à la décision du Conseil exécutif datant de février 2011.

Suite donnée aux décisions et recommandations de la réunion conjointe de la Conférence des ministres de 2010 (point 9 de l'ordre du jour)

61. Un représentant du secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour, qui faisait l'objet du document E/ECA/COE/30/15-AU/CAMEF/EXP/15(VI), et résumé les activités menées par le secrétariat de la CEA et la Commission de l'UA pour donner suite aux principales décisions et recommandations de la Conférence des ministres de 2010. Il a cité les progrès réalisés par les deux institutions pour mettre en œuvre la résolution relative à l'intégration régionale, notamment la mise au point du plan d'action pour l'intégration régionale, qui sera examiné pour adoption plus tard dans l'année par les ministres chargés de cette question. D'autres avancées importantes dans le domaine de l'intégration régionale étaient notamment la mise en place d'un marché commun et d'une union douanière dans certaines communautés économiques régionales (CER). Par exemple, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) avait atteint le statut de marché commun alors que la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) pourrait devenir une union douanière avant la fin de l'année.

62. S'agissant du Fonds monétaire africain, il a été rapporté que le texte de référence régissant les opérations et le mandat d'ensemble du Fonds était déjà prêt. Cependant, les experts travaillaient encore à l'élaboration du protocole détaillé, qui serait envoyé aux États membres en temps utile. Ont également été évoqués les efforts en cours pour harmoniser les statistiques, en collaboration avec la Banque africaine de développement. L'intervenant du secrétariat a également informé les participants des efforts déployés par les deux institutions pour aider les États membres à progresser plus rapidement vers la réalisation des OMD, grâce à l'élaboration de notes d'orientation.

63. S'agissant du changement climatique, l'intervenant du secrétariat a mis l'accent sur le bon déroulement de la septième édition du Forum pour le développement de l'Afrique, qui avait pour thème le changement climatique et le développement durable en Afrique. Cette manifestation avait permis d'atteindre un consensus sur la meilleure manière pour l'Afrique de relever le défi du changement climatique tout en tirant parti des occasions qui en découlaient. En outre, la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique de l'Union africaine avait été lancée au cours de la période considérée, avec le soutien de la CUA et de la CEA.

64. Les participants à la Conférence ont pris note du rapport fourni par le secrétariat.

65. Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts de la quatrième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA (point 10 de l'ordre du jour)

66. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président de la réunion du Comité d'experts a présenté le rapport du Comité, ainsi que 11 projets de résolution figurant dans le document portant la cote E/ECA/CM/44/2-AU/CAMEF/MIN/Rpt(VI), pour examen et adoption par la Conférence. Il a indiqué que le rapport contenait le résumé des principales discussions et les recommandations formulées sur les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, y compris le thème de la Conférence. Le Comité avait formulé des recommandations après avoir examiné les points suivants inscrits à son ordre du jour: aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique; évaluation des pro-

grès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique; examen des progrès accomplis dans la réalisation des OMD en Afrique et Position commune africaine sur les OMD; et rapport sur la suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment la réunion annuelle conjointe de l'UA et de la CEA de 2010. Le Comité s'était également penché sur diverses questions statutaires importantes relatives aux activités de la CUA et de la CEA, notamment les statuts du Fonds monétaire africain et leurs annexes, et avait formulé des recommandations à ces égards.

67. S'agissant des statuts du futur Fonds monétaire africain et de leurs annexes, le Comité avait recommandé de plus amples consultations entre experts, dont les résultats seraient présentés aux participants à la Conférence en vue d'une décision. Le Président du Comité avait ensuite invité la Conférence à examiner et à adopter le rapport, avec les 11 projets de résolution joints en annexe, en tant que conclusions des délibérations du Comité d'experts.

68. Les participants à la Conférence ont pris note du rapport et ont félicité le Comité pour son travail. Ils ont ensuite approuvé le rapport de la réunion du Comité d'experts sans formuler d'observations ni de commentaires. L'intégralité du rapport adopté à l'origine par le Comité constitue l'Annexe I du présent rapport.

69. Les participants à la Conférence ont ensuite examiné un à un les 11 projets de résolution annexés au rapport. Ces projets portaient sur les points suivants, qui avaient été débattus par le Comité: Gérer le développement en Afrique: 1) Le rôle de l'État dans la transformation économique; 2) Les Objectifs du Millénaire pour le développement; 3) Renforcer l'appui de l'ONU en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); 4) Application de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique; 5) Mécanisme africain de mutualisation des risques: un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes; 6) Changement climatique et développement durable en Afrique; 7) Financement de la santé en Afrique; 8) Flux financiers illicites; 9) Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique; 10) Projet de programme de travail et priorités de la CEA pour la période biennale 2012-2013; et 11) Institut africain

de développement économique et de planification (IDEP).

70. Lors de l'examen des projets de résolution, plusieurs délégations ont fait divers commentaires et observations et proposé des amendements. Au nom de la délégation de son pays, le Ministre de l'environnement de la République du Congo, M. Henri Djombo, a proposé que le projet de résolution sur le changement climatique et le développement durable soit modifié pour y inclure une référence à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) et à la nécessité que l'Afrique y participe efficacement. Cet amendement a été examiné puis approuvé par les participants à la Conférence.

71. Compte tenu de leurs propres commentaires, observations et amendements, les participants à la Conférence ont ensuite adopté les 11 projets de résolution. Les résolutions, telles qu'amendées, figurent à l'Annexe I du présent rapport.

72. Après l'adoption des résolutions, le Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, M. Maxwell Mkwezalamba, a rouvert le débat sur les statuts du futur Fonds monétaire africain et leurs annexes, afin que les participants à la Conférence parviennent à une décision à ce propos. Certaines délégations ont néanmoins contesté cette réouverture, arguant de motifs de procédure. Le représentant égyptien a fait état du désaccord de sa délégation, au motif que de plus amples consultations interdélégations étaient nécessaires avant toute poursuite du débat sur ce sujet. En outre, il a précisé que les commentaires de fond formulés par sa délégation à l'égard du projet de statuts devaient également faire l'objet d'une réponse de la part de la Commission de l'UA. Compte tenu de ces objections, la Conférence a demandé à la Commission de l'UA de consulter plus avant les États membres, ainsi que des experts juridiques, pour examiner soigneusement les documents à la lumière des commentaires formulés par les États membres. Les participants à la Conférence ont convenu de refléter cette décision dans la Déclaration ministérielle définitive.

Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution (point 11 de l'ordre du jour)

73. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les ministres ont examiné, pour adoption, le projet de déclaration ministérielle. Présenté par le Rapporteur

de la Conférence, qui en a donné une lecture intégrale, le projet de déclaration comprenait un préambule et une section principale sur le thème de la Conférence ainsi que neuf sous-sections sur diverses questions et mesures examinées par la Conférence pour relever le défi de la gestion du développement en vue de la transformation économique en Afrique. Ces questions et mesures étaient les suivantes: promouvoir des politiques publiques d'inclusion en vue de la croissance et du développement; harmoniser et améliorer la qualité des statistiques en Afrique; mobiliser des ressources financières en vue du développement de l'Afrique; accroître l'appui aux pays africains les moins avancés (PMA) pour leur permettre de surmonter leurs difficultés particulières; renforcer l'intégration régionale; combattre les flux financiers illicites; accroître les ressources destinées au financement de la santé; faire face aux effets du changement climatique; intensifier l'appui à la mise en œuvre du NEPAD, y compris le Mécanisme d'évaluation intra-africaine; appuyer la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP); investir dans la science et la technologie en vue du développement; appuyer les bureaux sous-régionaux de la CEA; et mobiliser un appui supplémentaire pour renforcer davantage le rôle de l'IDEP repositionné. La Déclaration ministérielle comprend également une motion de remerciement.

74. Les ministres ont félicité le Rapporteur et le secrétariat de la clarté et de l'exhaustivité de la Déclaration qu'ils ont examinée en détail. Quelques délégations ont fait des commentaires et des observations d'ordre général sur les diverses sections du document et ont insisté sur certaines questions particulières examinées par la Conférence, que le secrétariat a été invité à prendre en compte dans la version finale du projet de déclaration. Elles ont notamment souligné la nécessité d'approfondir les travaux et les consultations concernant la création du futur Fonds monétaire africain et la question de la détermination d'autres sources de financement de Commission de l'Union africaine. Le secrétariat avait été invité à inclure dans la Déclaration un bref paragraphe saluant la présence et la participation active des ministres de la santé et des ministres de l'environnement à la Conférence de cette année.

75. La Conférence a adopté à l'unanimité la Déclaration ministérielle, à la lumière des observations et des propositions d'amendement susmentionnées.

La version amendée de la Déclaration figure à l'annexe I du présent rapport.

Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

76. Aucune proposition n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

Clôture de la Conférence (point 13 de l'ordre du jour)

77. Dans son allocution de clôture, le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Jannah, a remercié les ministres de l'environnement et de la santé, qui étaient les invités de marque de la Conférence. Il a exprimé sa profonde gratitude au Premier Ministre éthiopien, M. Meles Zenawi, qui avait prononcé un discours d'orientation à l'ouverture de la session. Il a également remercié le Gouvernement et le peuple éthiopiens de l'hospitalité et de l'appui accordés pendant la Conférence. Il a félicité tous les intervenants et les participants de leur précieuse contribution au débat qui avaient assuré le succès de la Conférence.

78. Le Secrétaire exécutif a déclaré que cette session de la Conférence des ministres avait attiré une participation record. Il a également indiqué que la Conférence avait examiné toutes sortes de questions nouvelles, de fond et d'actualité concernant le développement de l'Afrique et a invité les États membres à unir leurs efforts pour traduire ses conclusions en initiatives et programmes concrets en faveur de la croissance accélérée et de la transformation économique du continent. Il a souligné le message principal à retenir du débat sur le thème de la Conférence: exhorter les États membres à relancer la planification du développement et à inclure toutes les parties prenantes dans le processus. Le Secrétaire exécutif a également insisté sur le rôle important que l'intégration régionale pourrait jouer pour accélérer la croissance économique et le développement durable. Il a indiqué que la Commission de l'Union africaine et la CEA continueraient de collaborer étroitement pour appuyer les efforts des États membres dans ce domaine en offrant des services consultatifs techniques et de renforcement des capacités et des institutions.

79. Pour terminer, il a remercié et félicité deux hauts fonctionnaires de la CEA en passe de prendre la retraite, M. Urbain Zadi et M. Arif Farazi, pour leur contribution à la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement

économique. Il a également adressé des remerciements à M. Maxwell Mkezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine ainsi qu'à Mme Jennifer Kargbo, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, pour les efforts considérables qu'ils avaient déployés pour assurer le succès de la Conférence.

80. Dans son allocution de clôture, M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, a remercié tous les participants d'avoir contribué aux délibérations de la Conférence qui avait abouti à des résultats tangibles. Il a également remercié le Gouvernement et le peuple éthiopiens de leur hospitalité et de leur appui à l'organisation de la Conférence.

81. S'agissant du thème de la Conférence, M. Ping a souligné que les décideurs devaient trouver un équilibre entre le rôle de l'État et celui du marché dans le cadre de développement économique. Il a déclaré que l'État devait jouer un rôle crucial de formulation de politiques économiques et de création d'un environnement propice au développement. À cet égard, M. Ping a exhorté les pays africains à accorder une attention particulière à des secteurs comme la santé, l'éducation, l'agriculture et l'énergie. Il a également souligné que les pays devaient examiner des mécanismes de financement innovant pour accélérer les progrès vers la réalisation de leurs objectifs de développement, y compris les OMD.

ANNEXE I

Résolutions et déclaration ministérielle adoptées par la commission à sa qua- rante-quatrième session

A. Résolutions

879 (XLIV) «Gérer le développement en Afrique: le rôle de l'État dans la transfor- mation économique »

La Conférence des ministres,

Rappelant les décisions et les instruments de l'Union africaine relatifs à la démocratie, à la gouvernance et au développement, notamment:

- L'Acte constitutif de l'Union africaine (2000);
- La Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (2003);
- La Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (2007);
- La Charte africaine du service public et de l'administration (2011);
- La Déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et d'entreprise (2002);
- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

Consciente qu'il est nécessaire de repenser le rôle de l'État dans la diversification économique et la transformation structurelle des économies africaines,

Notant les cinq conditions essentielles à l'édification d'un État développementiste, que sont une direction avisée, le professionnalisme administratif, un secteur privé dynamique, la participation de la société civile et des politiques transformatrices s'appuyant sur une large participation du public,

Inspirée par le succès des États développementistes dans d'autres régions, tant au regard de leurs aspirations et performances économiques que de leur réaffirmation du rôle légitime qui revient à l'État dans la gestion efficace du développement,

Notant les menaces à la croissance et au développement posées par les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme;

1. Exhorte les gouvernements africains à promouvoir un État développementiste capable:

- a. de transformer son système politique en un système de développement;
- b. de restructurer l'économie pour assurer une diversification durable de la base de production et d'exportation;
- c. de restructurer les mesures administratives incitatives en renonçant à la recherche de rente pour s'orienter vers une allocation de ressources facilitatrice et favorable à la croissance et aux pauvres;
- d. de promouvoir la démocratie, la participation politique et la transparence pour éclairer la nouvelle voie développementiste suivie par l'État;
- e. de s'engager à continuer de mettre en place un environnement favorable aux affaires.

2. Appelle les gouvernements africains à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies et politiques sociales et économiques visant à répondre à des préoccupations sociales telles que la pauvreté généralisée et le chômage massif des jeunes, ainsi qu'à intégrer systématiquement la question de l'égalité homme-femme dans le processus de gestion du développement et de la transformation économique; et s'occuper des besoins des groupes vulnérables tels que les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants;

3. Appelle les pays africains à renforcer la gestion des finances publiques, la transparence et l'obligation de rendre compte, la mise en place d'institutions, des réformes équilibrées, des initiatives de renforcement des capacités et l'autonomie dans les choix des réformes, en matière fiscale et budgétaire en tant que conditions préalables à l'édification d'un État développementiste;

4. Demande aux gouvernements africains d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures en employant plus efficacement les ressources publiques, en améliorant les politiques fiscales, en renforçant l'administration fiscale, en accroissant la res-

ponsabilisation, en combattant l'évasion et la fraude fiscales et en les réduisant au minimum grâce à une réforme des conditions contractuelles défavorables dans les industries extractives;

5. Appelle les pays africains à adopter des mesures pour assurer la continuité des politiques développementistes en vue de prévenir les remises en cause résultant d'un changement de gouvernement;

6. Exhorte la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et les communautés économiques régionales à entreprendre davantage de travaux de recherche et à créer un corps de connaissances sur le rôle de l'État, du secteur privé, de la société civile et des autres parties prenantes dans la transformation économique;

7. Invite les pays africains à adopter des stratégies de développement et des politiques industrielles fondées sur la planification stratégique pour une transformation structurelle, une croissance diversifiée et un développement durable;

8. Demande à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Institut africain de développement économique et de planification de fournir un appui technique au renforcement des capacités des États membres en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de leurs politiques, ainsi que de leurs plans et stratégies de développement;

9. Encourage les pays africains à renforcer les institutions chargées de la planification du développement à long terme et de l'élaboration des stratégies;

10. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et aux commissions économiques régionales d'aider à la mise en place des capacités nécessaires à l'édification d'un État développementiste en Afrique;

11. Exhorte les pays africains à renforcer les institutions chargées de l'atténuation des effets des catastrophes, de la préparation aux catastrophes, des interventions en cas de catastrophes et de la reprise des activités après un sinistre.

880 (XLIV) Les Objectifs du Millénaire pour le développement

La Conférence des ministres,

Rappelant les décisions par lesquelles la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a demandé à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, de lui soumettre des rapports de situation annuels assortis de statistiques pertinentes sur les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),

Rappelant en outre la résolution 64/184 de l'Assemblée générale des Nations Unies par laquelle l'Assemblée a invité les commissions régionales des Nations Unies, à tenir au cours du premier semestre de 2010 des consultations régionales pour contribuer aux préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2010 et, d'envisager des initiatives en appui à cette réunion et à ses préparatifs,

Considérant les progrès faits par le continent dans la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente des défis qui restent à relever pour réaliser tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Se félicitant des efforts que déploient la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement pour doter les pays africains d'une stratégie continentale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement permettant de coordonner, de normaliser et d'harmoniser les activités statistiques et de créer des bases de données harmonisées aux niveaux infranational, national et continental dans le cadre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique,

1. Prend note du projet de rapport sur les OMD [E/ECA/COE/30/9-AU/CAMEF/EXP/9/(VI)] et recommande à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'adopter en juillet 2011;

2. Invite les pays africains à intégrer les OMD dans leurs stratégies et plans nationaux de développement, à mettre en œuvre les cadres pour accélérer la réalisation des OMD, à instaurer un mécanisme de suivi et d'évaluation et à partager les rapports annuels sur les OMD avec les organes législatifs, la société civile et le secteur privé;
3. Exhorte les pays africains à utiliser le cadre d'accélération pour une mise en œuvre rapide des OMD;
4. Exhorte les pays africains à renforcer leurs systèmes et institutions statistiques en vue de produire des statistiques fiables et actualisées pour le suivi des OMD en Afrique;
5. Appelle les organes législatifs nationaux, sous-régionaux et régionaux et les organisations de la société civile à s'appuyer sur les résultats des évaluations des OMD pour soutenir les efforts faits par les gouvernements en vue d'accélérer la réalisation de ces objectifs; et intensifier les actions pour la réalisation des Objectifs du Millénaire du développement pour lesquels l'Afrique n'obtient pas de bons résultats;
6. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'élaborer et de mettre en œuvre un programme spécial de soutien aux pays africains où les progrès vers la réalisation des OMD sont les plus lents;
7. Demande en outre à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement de soutenir les efforts des pays africains en vue de promouvoir le dialogue entre les gouvernements et les principales parties prenantes tendant à favoriser le développement social et humain par des politiques et programmes de protection sociale;
8. Appelle les pays africains à mettre en place des mécanismes propres à mobiliser des ressources intérieures pour financer les programmes et initiatives en faveur de la réalisation des OMD;
9. Lance un appel aux partenaires de développement afin qu'ils tiennent leurs engagements et fournissent le financement du développement en temps voulu et de manière durable.

881 (XLIV) Renforcer l'appui de l'ONU en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du Programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 1998/46 du Conseil économique et social relative à la tenue de réunions interorganisations régulières dans chaque région en vue d'améliorer la coordination entre les organisations du système des Nations Unies,

Rappelant également la résolution 57/17 du 4 novembre 2002, demandant aux organisations du système des Nations Unies de coordonner leurs activités à l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour assurer un maximum de résultats et d'aligner leurs activités en Afrique sur les priorités du NEPAD,

Rappelant en outre la Déclaration sur le « renforcement de la coopération ONU-UA: Cadre pour le Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA, cosigné en novembre 2006 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine,

Consciente des défis qui restent à relever et des efforts visant à coordonner l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son Programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Saluant les réalisations du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale en Afrique, assuré conjointement par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que le rôle accru qu'assume la Commission de l'Union africaine dans la direction dudit mécanisme et son appropriation,

Se félicitant des efforts déployés actuellement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour consolider le programme d'intégration sous-régionale de l'Afrique par les soins de ses cinq bureaux

sous-régionaux, qui ont permis de renforcer et de rendre plus efficaces les relations avec les communautés économiques régionales et les États membres grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'aide aux communautés économiques régionales,

Notant en s'en félicitant les efforts faits par la CEA pour renforcer la cohérence et la coordination de l'appui apporté aux communautés économiques régionales par les Nations Unies grâce à l'établissement des mécanismes de coordination sous-régionale,

1. Demande à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que l'appui apporté par les Nations Unies et d'autres partenaires au Programme décennal de renforcement des capacités, soit mis en œuvre dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale et des mécanismes de coordination sous-régionale;

2. Demande aux organismes des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement de mettre au point, sans tarder, un programme de travail complet pour le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre;

3. Demande aux organismes des Nations Unies et à l'Union africaine de renforcer davantage le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale en Afrique, compte tenu de son mandat élargi;

4. Appelle à davantage d'appui en faveur des bureaux sous-régionaux afin d'accélérer le processus d'intégration régionale et d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à mieux faire face aux défis nouveaux liés au développement.

882 (XLIV) Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

La Conférence des ministres,

Considérant l'importance de l'information statistique pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de développement, ainsi que pour l'intégration économique et politique de l'Afrique,

Notant les progrès accomplis par les institutions panafricaines (Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique) dans l'élaboration de stratégies visant à appuyer le programme d'intégration régionale de l'Afrique ainsi que les activités en cours destinées à établir des liens entre les initiatives et programmes statistiques en cours et la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique,

Se félicitant de l'adoption de la Stratégie d'harmonisation des statistiques par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement, stratégie qui sert de cadre pour la coordination du développement de statistiques harmonisées sur le continent,

Reconnaissant la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des activités actuelles et futures relatives à la Charte africaine de la statistique et à la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique,

Signature et ratification de la Charte africaine de la statistique

1. Invite tous les États membres de l'Union africaine qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier la Charte et de ne ménager aucun effort pour le faire dans un délai d'un an afin qu'elle puisse entrer en vigueur;

2. Prie les États membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et les autres membres du système statistique africain de mettre en œuvre le Mécanisme d'évaluation intra-africaine des systèmes statistiques nationaux et de veiller à ce que tous les pays soient couverts dans un délai de cinq ans;

Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

3. Prie les États membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de toutes les initiatives énoncées dans la Stratégie et d'élaborer plus avant d'autres stratégies dans de nouveaux domaines tels que les statistiques ventilées par sexe;

4. Invite les partenaires de développement à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique;

Stratégie africaine pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008

5. Demande que le Groupe africain sur la comptabilité nationale soit transformé en un groupe de travail permanent sur la comptabilité nationale, dans le même esprit que le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale;

6. Demande que le Système de comptabilité nationale de 2008 soit retenu comme thème pour la Journée africaine de la statistique de 2011;

Plan d'action sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique

7. Prend note des progrès accomplis pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique et appuyer ce processus en tant que pilier important de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique;

8. Prie la Commission de l'Union africaine d'institutionnaliser la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en tant que structure régionale permanente qui se réunirait deux fois par an pour examiner et évaluer les politiques et questions relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil en Afrique;

Programme de formation statistique pour l'Afrique

9. Demande à tous les pays de renforcer les programmes de formation statistique dans leur stratégie nationale de développement de la statistique;

10. Exhorte à tous les pays à appuyer le Programme de formation statistique pour l'Afrique et la Stratégie africaine visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales;

Système d'information sur le marché du travail en Afrique

11. Engage la Commission de l'Union africaine à poursuivre la mise en œuvre du projet concernant l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur le marché du travail;

12. Demande aux États membres d'allouer suffisamment de ressources pour l'établissement d'un système d'information viable sur le marché du travail, afin de compléter les ressources qui seront mobilisées auprès des partenaires de développement;

Mise en place de la base de données AfricaInfo

13. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'intensifier leur collaboration pour lancer l'initiative AfricaInfo, afin d'affirmer son caractère continental et de mettre au point son plan de mise en œuvre;

Sixième symposium africain sur le développement de la statistique

14. Demande aux pays africains d'effectuer leur recensement de la population et des logements d'ici à 2014;

15. Invite les pays à établir des liens étroits entre les services d'enregistrement des faits d'état civil et les bureaux nationaux de statistique en vue de mettre à profit les informations sur l'état civil et améliorer ainsi les statistiques sociales et démographiques;

16. Demande aux pays d'apporter leur contribution en vue d'assurer le succès de la série de colloques sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

883 (XLIV) Mécanisme africain de mutualisation des risques: Un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes

La Conférence des ministres,

Consciente du fait que les populations en proie à l'insécurité alimentaire ainsi que les économies nationales sont vulnérables aux chocs météorologiques - dont les effets peuvent être aggravés par les changements climatiques,

Rappelant la résolution pour la création du Fonds arabo-africain de lutte contre les catastrophes [Assemblée/Africa Arab/Res.2(II)] adoptée lors du deuxième Sommet arabo-africain de Syrte en Jamahiriya arabe libyenne le 10 octobre 2010 pour la création d'un fonds de lutte contre les catastrophes, dont les statuts, les objectifs et les modalités devront être définis par la Commission de l'Union africaine et la Ligue des États arabes.

Consciente également du fait que le système actuel de financement au coup par coup et imprévisible des interventions en cas de catastrophe a pour effet d'épuiser des réserves vitales, de détourner en temps de crise les ressources publiques des investissements prévus, de ralentir la croissance économique et de faire reculer de façon significative le développement,

Notant que dans la résolution adoptée à la troisième réunion annuelle commune de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA tenue à Lilongwe (Malawi) en mars 2010 (EX. CL/596(XVII)), les ministres ont décidé d'appuyer « les efforts déployés pour renforcer les capacités nationales et régionales d'atténuation de l'exposition aux risques de catastrophes naturelles à travers l'institutionnalisation d'instruments financiers et autres efficaces, tels que la constitution de réserves stratégiques de céréales, la création de fonds d'urgence budgétisés et le partage des risques entre sous-régions »,

1. *Accueille avec satisfaction* la proposition de la Commission de l'Union africaine de travailler à la mise en place d'un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes, mécanisme africain de mutualisation des risques qui fournirait des fonds d'urgence aux États membres de l'Union africaine participants en cas de phénomènes météorologiques extrêmes, et félicite la Commission d'avoir pris l'initiative d'étudier la faisabilité et la conception d'un tel mécanisme qui viendrait compléter les structures et initiatives existantes sans faire double emploi;

2. *Appuie* la proposition de tenir une consultation avec les États membres de l'Union africaine en Afrique du Sud au début de mai 2011 pour présenter et examiner les conclusions - consultation dont les résultats seront intégrés dans le rapport que la Commission présentera au Conseil exécutif au Sommet

de l'Union africaine prévu à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2011;

3. *Invite* les États membres de l'Union africaine à appuyer les efforts de la Commission en contribuant à la phase de conception du mécanisme africain de mutualisation des risques;

4. *Approuve* ce processus interactif et s'engage à fournir un appui pour les discussions aux niveaux national et régional mentionnées ci-dessus.

884 (XLIV) Changement climatique et développement durable en Afrique

La Conférence des ministres,

Notant que les changements climatiques ont des effets de grande portée sur la croissance, le développement humain, social et économique, la viabilité de l'environnement et la paix et la sécurité en Afrique ainsi que sur le développement durable en général, et que les effets négatifs se font particulièrement sentir sur les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement ainsi que sur les pauvres, en particulier les femmes et les enfants,

Reconnaissant que les changements climatiques peuvent gravement saper les progrès accomplis en vue du développement durable, y compris les cibles fixées dans les Objectifs du Millénaire pour le développement ou bien offrir la possibilité de s'engager sur la voie d'un développement durable et notamment de passer à une économie verte, et qu'il sera crucial de faire les bons choix politiques pour éviter les impacts de ces changements ou les atténuer,

Appréciant la façon dont le septième Forum pour le développement de l'Afrique tenu en octobre 2010 sur le thème « Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique » a contribué à mobiliser l'appui de nombreuses parties prenantes à un haut niveau pour lutter contre le problème des changements climatiques en Afrique,

Se félicitant du lancement au Septième Forum pour le développement de l'Afrique du Programme « Climat pour le développement en Afrique » par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de

développement ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre effective de ce programme,

Consciente des incidences importantes qu'auront pour l'Afrique les résultats de la septième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Durban, Afrique du Sud vers la fin de 2011, en particulier la conclusion d'un accord sur la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto,

Rappelant la décision de l'Assemblée générale de tenir la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au Brésil en 2012 (Rio+20), et *notant* ses objectifs à savoir assurer un engagement politique renouvelé pour le développement durable, évaluer les progrès réalisés jusqu'ici et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des conclusions des principaux sommets sur le développement durable et faire face aux défis nouveaux et émergents,

Se félicitant de l'établissement d'un processus préparatoire régional associant la CEA, la CUA, la BAD, les CER, le PNUE, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies dans le but de soutenir convenablement les pays africains dans leurs préparatifs collectifs pour la Conférence,

1. S'engage à intégrer effectivement les préoccupations relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement en Afrique et à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets qui mettent à profit les possibilités de transfert de technologie ainsi que les options de financement actuelles et futures au titre des changements climatiques telles que le Mécanisme de réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement-Plus et le mécanisme pour un développement propre;

2. Demande aux partenaires de développement de l'Afrique de renforcer leur appui au programme de la Grande Muraille Verte, à ClimDev-Afrique et à ses trois organes de mise en œuvre, à savoir le Centre africain de politique climatique et le Groupe spécial sur les changements climatiques et la désertification, et remercie dans ce contexte les gouvernements de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède de leur appui généreux à ce programme;

3. Prie les États membres d'établir des mécanismes économiques, réglementaires et législatifs pour leur permettre de passer à des voies de développement par l'économie verte et de s'engager dans le processus préparatoire de la Conférence Rio+20 afin de participer efficacement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012;

4. Engage la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à continuer d'œuvrer énergiquement pour que le programme ClimDev-Afrique profite aux pays africains et aux communautés économiques régionales et renforce les capacités de l'Afrique de faire face à ses problèmes de développement découlant des changements climatiques;

5. Demande en outre à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement ainsi qu'à d'autres partenaires de continuer d'aider les négociateurs et les décideurs africains chargés de la question des changements climatiques de sorte que l'Afrique continue de participer efficacement aux négociations internationales sur les changements climatiques;

6. Encourage la Commission économique pour l'Afrique et le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement à approfondir leur coopération, notamment en assurant la mise en application effective du mémorandum d'accord que les deux institutions ont signé lors du septième Forum pour le développement de l'Afrique en octobre 2010.

885 (XLIV) Financement de la santé en Afrique

La Conférence des ministres,

Ayant à l'esprit la Déclaration du Millénaire de 2000 et la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique adoptée par le Sommet des chefs d'État de l'Union africaine,

Rappelant la Déclaration de 2010 du Sommet des chefs d'État de l'Union africaine sur la santé maternelle, néonatale et infantile et le développement en Afrique, qui réaffirmait l'engagement d'assurer un financement durable en augmentant l'enveloppe globale des ressources consacrées à la santé,

Se félicitant des conclusions de l'Examen décennal des progrès de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique et de la réalisation des cibles relatives à la santé intégrées aux Objectifs du Millénaire pour le développement,

Ayant à l'esprit les défis qui restent à relever dans le cadre des efforts consentis pour répondre aux problèmes de santé des plus vulnérables, y compris les enfants et les jeunes, et atteindre tous les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux dans le cadre desquels le moins de progrès a été enregistré, notamment la santé maternelle,

Reconnaissant qu'il est indispensable d'investir dans la santé pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, comme l'ont admis les chefs d'État africains dans la Déclaration sur la santé, base du développement,

Notant qu'une approche fondée sur l'équité et des investissements dans les éléments déterminants sociaux de la santé contribuent à de meilleurs résultats sur le plan de la santé,

Prenant acte des progrès accomplis par les États membres dans l'amélioration du financement de la santé depuis l'adoption de la Déclaration d'Abuja et *reconnaissant* la nécessité de continuer à augmenter les ressources destinées à la santé,

Se félicitant des efforts déployés pour trouver des solutions aux défis posés par le financement de la santé,

1. Appelle les États membres à augmenter les investissements dans la santé, y compris à en améliorer l'efficacité et l'utilité, par une planification et une budgétisation intégrées fondées sur des faits, la mutualisation des risques et le financement en fonction des résultats obtenus;

2. Invite les États membres, les institutions régionales et les partenaires de développement à mobiliser des ressources supplémentaires au moyen de mécanismes novateurs, notamment l'allégement de la dette, des partenariats public-privé et l'imposition (des produits dangereux par exemple);

3. Exhorte les institutions régionales et les partenaires de développement à améliorer la coordination et l'harmonisation du soutien apporté aux priorités nationales en matière de santé de manière à assurer une meilleure santé aux populations afri-

caines, en particulier aux groupes les plus vulnérables;

4. Invite les États membres à améliorer les mécanismes de gouvernance et de responsabilisation dans la gestion des ressources consacrées à la santé;

5. Demande aux États membres de développer le secteur de la médecine traditionnelle en tant que stratégie complémentaire et viable de limitation des coûts et de combler l'écart entre l'accès et les besoins en matière de santé;

6. Exhorte les États membres ayant des ressources humaines excédentaires dans le secteur de la santé à en déployer certaines vers les pays qui sortent de conflit et de catastrophes, sur la base d'accords bilatéraux;

7. Encourage les ministres des finances et de la santé à établir des partenariats afin de mettre en œuvre des stratégies qui instaurent des liens avec d'autres secteurs pour réaliser des synergies intersectorielles;

8. Demande aux États membres de s'employer à se conformer d'ici 2015 à la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique, adoptée par le Sommet des chefs d'État de l'Union africaine;

9. Exhorte les États membres, avec l'appui des partenaires de développement à partager les meilleures pratiques et connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud;

10. Demande aux partenaires de développement d'honorer leurs engagements financiers et de programmer leurs ressources en temps opportun pour appuyer les processus et budgets nationaux;

11. Encourage à s'engager à établir des partenariats avec les ministères de la santé et d'autres parties prenantes compétentes, afin d'aboutir à de meilleurs résultats en matière de santé.

886 (XLIV) Flux financiers illicites

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance de la coopération aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre les flux financiers illicites,

Soulignant la nécessité accrue de systèmes de gouvernance transparents et responsables en tant que pratiques optimales dans la lutte contre les flux financiers illicites,

Se rendant compte que l'adoption de lois appropriées, une surveillance efficace, la responsabilisation et un contrôle financier dans des conditions de transparence sont autant de mesures importantes que les gouvernements des pays africains devraient prendre pour réduire et finalement éliminer les flux financiers illicites,

1. Adopte, pour lutter contre les flux financiers illicites, les mesures suivantes tendant à:

- a. Déterminer la nature des flux financiers illicites et les types de tels flux;
- b. Déterminer le niveau des flux financiers illicites;
- c. Évaluer les incidences complexes et à long terme des flux financiers illicites sur le développement;
- d. Sensibiliser les gouvernements et les citoyens africains, ainsi que les partenaires internationaux de développement, à l'ampleur et aux effets nuisibles des flux financiers illicites sur le développement, et mobiliser aussi la volonté politique pour soutenir la mise en place des règles et règlements nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites;
- e. Renforcer la collaboration et la coopération entre les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les partenaires internationaux pour essayer de réduire les flux financiers illicites;
- f. S'attaquer aux flux financiers illicites quitte l'Afrique en créant une institution ou un organisme spécifique, tel qu'un groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites et lui donner les moyens de traiter avec efficacité du problème.

2. Encourage les États membres à intégrer les mesures définies ci-dessus dans leurs cadres et instruments politiques, juridiques et réglementaires.

3. Demande à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de jouer sans réserve un rôle de soutien dans la mise en œuvre des mesures définies ci-dessus.

887 (XLIV) Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique

La Conférence des Ministres,

Rappelant sa résolution 856 (XLI), du 2 avril 2008, sur le renforcement de la recherche-développement et de l'innovation au service du développement socioéconomique de l'Afrique,

Considérant la Déclaration d'Addis-Abeba sur la science et la technologie et la recherche scientifique pour le développement en Afrique telle qu'elle est consacrée dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et son Plan d'action consolidé sur la science et la technologie adopté en 2006 par la Conférence des ministres africains chargés de la science et de la technologie de l'Union africaine, dans la décision EC/CL/Dec.254 VIII,

Prenant acte avec satisfaction des résultats importants obtenus et des initiatives majeures lancées suite aux première et deuxième Conférences sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, tenues respectivement en mars 2008 et en juin 2010, et organisées par la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine et leurs partenaires,

Reconnaissant les initiatives clefs prises depuis la deuxième Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique sur le thème « Science, innovation et entrepreneuriat », qui ont débouché sur:

- a. la création du Fonds de dotation pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, destiné à aider les scientifiques, les innovateurs et les inventeurs à commercialiser le fruit de leurs travaux de recherche et inventions;
- b. l'instauration du Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques, qui soutient l'innovation dans l'industrie pharmaceutique africaine qui en est encore à ses tout débuts et encourage l'innovation dans la découverte et la fabrication de médicaments;

- c. le lancement du projet African Science to Business Challenge qui vise à promouvoir la commercialisation des résultats obtenus par les chercheurs, en particulier les jeunes scientifiques africains;
- d. le lancement du Réseau africain de développement et de transfert de technologies en tant que plate-forme destinée à stimuler le développement d'entreprises innovantes en Afrique;
- e. la mise en place du Cadre africain pour l'innovation destiné à guider les pays dans la mise au point de systèmes d'innovation nationaux.

Soucieuse du rôle critique que la science, la technologie et l'innovation peuvent jouer dans l'accélération du développement et de la transformation économiques de l'Afrique, et la promotion d'une intégration régionale renforcée, tout en répondant aux besoins pressants et aux défis de développement du continent,

Prenant acte avec satisfaction de la direction prise par la Commission économique pour l'Afrique dans le lancement d'initiatives capitales pour contribuer à relier la science, la technologie et l'innovation au développement industriel et commercial,

1. Félicite la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine pour leur rôle moteur dans la continuité de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, laquelle est devenue la principale tribune d'interaction entre scientifiques, décideurs politiques et secteur privé;
2. Demande à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de continuer à soutenir la mise en œuvre effective de ces initiatives pilotes;
3. Invite les gouvernements africains et le secteur privé à appuyer les initiatives pan-africaines susmentionnées et à contribuer au Fonds de dotation pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, pour soutenir les innovateurs et les inventeurs africains, les femmes innovatrices en particulier;
4. Lance un appel aux pays africains pour qu'ils renforcent leur régime de la propriété intellectuelle afin d'exploiter l'innovation au service des applications de la science et de la technologie, y compris

la protection du savoir et des ressources biologiques autochtones nationaux, qui doivent faire l'objet de brevets en tant que sources de nature à créer des richesses;

5. Prie instamment les partenaires de développement de fournir le soutien nécessaire pour que les conclusions de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique puissent continuer d'être mises en œuvre.

888 (XLIV) Projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986 et ses résolutions ultérieures pertinentes sur la planification du programme,

Rappelant en outre la résolution 844 (XXXIX) du 15 mai 2006 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur le repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique,

Rappelant également la résolution 873 (XLIII) du 30 mars 2010 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, par laquelle la Conférence a entériné le projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2012-2013,

Prenant acte avec satisfaction des efforts poursuivis par la Commission économique pour l'Afrique pour consolider les avantages tirés de son repositionnement en développant son action pour gagner en efficacité et en impact dans l'exécution du programme,

Exprimant sa satisfaction aux secrétariats de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement qui ont renforcé leur partenariat et leur collaboration en vue d'une synergie et d'un impact accru et afin d'éviter le chevauchement de leurs activités,

Se félicitant du recours systématique à une conception de la gestion axée sur les résultats dans la mise au point et dans l'exécution du programme,

Ayant examiné le projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013 figurant sous la cote E/ECA/COE/30/18,

1. Approuve le projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013;
2. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de veiller à ce que les ressources voulues soient fournies en vue de l'exécution effective du projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2012-2013;
3. Prie instamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre ses efforts pour veiller à ce que l'Afrique conserve un rang de priorité des plus élevés dans le programme de développement des Nations Unies afin de permettre aux pays africains d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et de relever d'autres défis de développement;
4. Lance un appel en faveur d'un recours accru à une conception de la gestion axée sur les résultats pour gagner en responsabilisation et en impact dans l'exécution du programme.

B. Déclaration ministérielle

1. Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Addis-Abeba (Éthiopie), les 28 et 29 mars 2011 à l'occasion de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).
2. Nous saluons la présence et la participation active des ministres de la santé ainsi que des ministres de l'environnement à nos travaux.
3. Nous avons débattu du thème de la gouvernance en matière de développement en Afrique. Le thème est à la fois indiqué et pertinent, au vu en particulier des efforts que déploient nos pays pour promouvoir la transformation économique structurelle, renforcer nos actions en faveur de l'intégration, et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres objectifs de développement social.

4. Nous notons que la reprise de la croissance en Afrique au lendemain de la crise mondiale a été rapide et forte, comparée à ce qui s'est passé lors des crises précédentes, grâce notamment aux réformes structurelles mises en place depuis des années avant la crise, à l'application de trains de mesures de relance et aux politiques fiscales et monétaires anticycliques ainsi qu'aux mesures macroéconomiques rationnelles adoptées par de nombreux pays africains. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que, comme lors des années précédentes, le taux de croissance moyen de l'Afrique qui demeure fortement dépendant de la production et de l'exportation de produits primaires, reste volatile, faible par rapport à son potentiel, et insuffisant pour assurer une création robuste d'emplois et permettre de réduire considérablement la pauvreté.

5. Nous notons, alors qu'il ne reste plus que quatre ans d'ici la date butoir pour la réalisation des OMD, que de nombreux pays africains n'atteindront pas, au rythme des progrès enregistrés actuellement, la plupart des objectifs visés. Tout en reconnaissant que des progrès ont été accomplis en matière d'éducation, d'autonomisation des femmes, de lutte contre le VIH/sida, et de viabilité de la dette, nous constatons que les objectifs relatifs à la réduction de la pauvreté, à la santé et à la viabilité de l'environnement demeurent des domaines de préoccupation. Nous notons que la croissance économique nous offre de nouvelles possibilités d'intensifier nos efforts de développement, d'accélérer le progrès vers la réalisation des OMD, de poursuivre des politiques centrées sur les populations en vue du développement durable, d'élargir la protection sociale et d'étudier des mécanismes de financement novateurs.

Gouvernance en matière de développement en Afrique - le rôle de l'État dans la transformation économique

6. Nous notons qu'après une stagnation pendant les deux dernières décennies, l'Afrique a maintenu, depuis le début du XXI^e siècle, des taux de croissance relativement élevés, de plus de 5% par an en moyenne. Cette amélioration des résultats a été largement partagée dans les pays africains, mais elle ne s'est traduite ni par une création significative d'emplois, ni par une répartition suffisamment équitable des avantages de la croissance. La persistance de la dépendance à l'égard des produits primaires et la transformation économique limitée ne sont pas

les conséquences d'un manque d'efforts de la part des gouvernements. Toutefois, les expériences précédentes avec d'autres approches de développement impulsées par les gouvernements ou axées sur le marché n'ont, jusqu'à présent, pas permis de remédier à ces problèmes structurels.

7. Nous sommes conscients que les mécanismes du marché ne suffisent pas à eux seuls à assurer une transformation économique rapide et que les gouvernements ont un rôle central à jouer pour aider à résoudre les problèmes des défaillances du marché liés à l'information, à la coordination et aux externalités.

8. Nous soulignons qu'il est nécessaire de repenser le rôle de l'État dans la transformation et le développement économiques de l'Afrique et appelons à édifier des États africains développementistes, qui utilisent le marché comme instrument pour gérer le développement et promouvoir la transformation structurelle, dans un cadre de développement national démocratique, inclusif et global. Nous reconnaissons que le rôle joué par l'État dans la gestion du développement et dans la réalisation de la transformation économique en Afrique suppose la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de plans et politiques de développement appropriés.

9. Nous reconnaissons qu'un État développementiste doit avoir la volonté politique et la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement économique et social expansionnistes, transformatrices et distributrices, et résultant de délibérations publiques démocratiquement organisées et non manipulées par des élites technocratiques et sociopolitiques.

10. Nous reconnaissons également que ces efforts doivent consister à définir un État développementiste efficace dans le contexte africain et doivent reposer sur les réalités politiques, économiques, sociales, culturelles et environnementales spécifiques à chaque pays. Ils devraient également prendre en considération le bilan du rôle joué par l'État ainsi que les meilleures pratiques et enseignements tirés des expériences en Afrique et dans d'autres régions en ce qui concerne les défis que pose l'édification d'un État développementiste compétent et dynamique.

11. Nous notons que l'État développementiste a un rôle crucial à jouer pour mettre à profit l'intégration régionale en vue de promouvoir le développement économique et social. Nous soulignons la

nécessité pour les États développementistes africains de mettre en place de solides institutions d'intégration régionale et continentale dotées des mécanismes appropriés pour coordonner, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes d'intégration et veiller à ce que les États membres se conforment aux objectifs et programmes communs convenus.

12. Conscients du rôle important qu'une direction efficace et engagée joue dans une vision de l'avenir rénovée et un programme de gouvernance démocratique du développement, **nous nous engageons à**:

- a. **Jouer un rôle direct et actif** dans les efforts déployés actuellement pour renforcer les capacités locales, nationales, sous-régionales et régionales pour la conception, la planification du développement, la gestion économique et la coordination des politiques, et les études de prospective à long terme connexes dans le but de développer la base productive de nos économies, renforcer la politique industrielle et réaliser le développement durable;
- b. **Promouvoir des processus de politique publique** qui garantissent la participation active et l'inclusion des citoyens dans le développement local, national, sous-régional et régional;
- c. **Intensifier la mobilisation en cours d'un soutien additionnel auprès des États membres africains, des organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux de développement**, afin de consolider le rôle de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), suite à son repositionnement, dans le renforcement et le renouvellement des capacités de gestion économique et de planification du développement en Afrique. Nous prenons acte avec satisfaction du soutien accru accordé à l'IDEP par les États membres et les partenaires de développement et demandons à l'Organisation des Nations Unies de revoir à la hausse sa subvention annuelle à l'Institut;
- d. **Soutenir les efforts en cours visant à harmoniser l'information statistique et en améliorer la qualité**: Nous demandons à la Banque africaine de développement (BAD), à la Commission de l'Union africaine (CUA)

- et à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre les efforts qu'elles déploient actuellement pour mettre au point des stratégies et des programmes au titre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. Nous saluons les pays qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et demandons aux pays qui ne l'ont pas encore fait, de ne ménager aucun effort pour le faire dans le délai d'un an. Nous demandons aux partenaires d'offrir un soutien technique et financier aux pays afin de les aider à mettre en œuvre diverses stratégies;
- e. **Mobiliser des ressources financières** pour répondre aux énormes besoins d'investissement de l'Afrique, en particulier grâce à l'épargne intérieure et aux fonds de pension, aux dispositifs d'assurance des dépôts et à des mécanismes générateurs de financement innovants ainsi qu'au renforcement des institutions financières et des services bancaires et financiers dans les zones urbaines comme rurales. L'imposition constituant la principale ressource financière intérieure, nous nous engageons à élargir l'assiette fiscale en mettant en place des programmes permettant de fiscaliser le secteur informel par des mesures visant à promouvoir l'imposition indirecte. Nous nous emploierons à réduire autant que possible les blocages au sein de l'administration fiscale et à favoriser l'épargne intérieure;
- f. **Identifier des sources alternatives de financement pour l'Union africaine:** Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'assurer un financement suffisant et durable pour les activités et programmes de l'Union africaine et notons le travail entrepris jusqu'ici par la Commission de l'Union africaine afin d'identifier des sources alternatives de financement. Nous encourageons la Commission de l'Union africaine à mettre en place le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement pour l'Union africaine conformément à la décision EX.CL/DEC 643(XVIII) du Conseil exécutif de janvier/février 2011;
- g. **Établir le Fonds monétaire africain:** Nous prenons note des travaux actuellement menés en vue d'établir un Fonds monétaire africain (FMA). Il reste cependant, à ache-
- ver le travail de fond en ce qui concerne le mandat du FMA, les questions relatives à sa gouvernance et les aspects opérationnels. À cet égard, nous demandons à la Commission de l'Union africaine de consulter les États membres pour poursuivre le travail entrepris et faire finaliser les statuts du FMA et ses annexes par un groupe d'experts. Nous nous attendons à ce que ce travail soit achevé avant la fin de l'année;
- h. **Plaider la cause des pays africains les moins avancés (PMA):** Nous soulignons en particulier la nécessité de mobiliser des ressources en faveur de leur développement et la mise en place d'institutions à même de les aider à surmonter les contraintes de développement particulières auxquelles ils font face;
- i. **Renforcer l'intégration régionale:** Nous saluons les résultats obtenus à ce jour par les communautés économiques régionales (CER) et continuerons d'inclure des dispositions relatives à l'intégration régionale dans nos cadres de planification nationaux et de poursuivre plus efficacement la mise en œuvre des programmes et activités d'intégration;
- j. **Lutter contre les flux financiers illicites** quittant l'Afrique en examinant l'ampleur des flux financiers illicites à destination de l'Afrique ou quittant le continent et leur impact sur le développement. Nous demandons aux pays de destination de ces flux de prendre des mesures efficaces de surveillance et de réglementation pour remédier à ce problème, en appliquant efficacement et promptement la résolution adoptée à la présente réunion à cet effet;
- k. **Lutter contre l'impact des changements climatiques:** Nous contribuerons à l'initiative visant à assurer la transition à une économie verte en Afrique, notamment en soutenant les transformations systémiques et institutionnelles nécessaires pour veiller à ce que les économies vertes contribuent à la réalisation des objectifs du développement durable et de la réduction de la pauvreté, en améliorant en particulier le bien-être et la qualité de vie des citoyens des pays africains. Nous demandons à tous les partenaires de développement d'accompagner l'Afrique dans cette démarche;

- l. **Accroître les ressources destinées au financement de la santé** et approfondir le dialogue et le partenariat avec les ministères de la santé pour faire mieux comprendre les besoins en matière de santé, les exigences de la budgétisation et de la planification et veiller à un meilleur emploi des ressources afin de renforcer le système de santé. Nous nous engageons également à étudier d'autres stratégies de financement de la santé, comme l'assurance maladie, la protection sociale, la mutualisation des risques et les partenariats public-privé ainsi que l'exploitation des possibilités, et des engagements existants;
- m. **Soutenir l'Examen mutuel de l'efficacité du développement** en Afrique. Nous avons pris note du rapport de 2010 sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, et demandons à la CEA et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'envisager de produire des mises à jour plus fréquentes, chaque année, pour faire le point sur les progrès accomplis ou examiner des questions spécifiques en réponse à des besoins spécifiques;
- n. **Soutenir le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)**, en tant que processus propre à l'Afrique pour institutionnaliser la pratique de la bonne gouvernance sur le continent, en particulier dans la conjoncture actuelle que connaissent diverses régions d'Afrique. Nous enjoignons donc à la Commission de l'Union africaine (CUA) et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de veiller à ce que le MAEP ait un rôle moteur important dans l'architecture africaine de gouvernance qui prend actuellement forme, et de prendre des mesures pour encourager les États membres qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer;
- o. **Encourager le soutien actuellement apporté par les organismes des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)** dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale en Afrique (MCR-Afrique) et des mécanismes de coordination sous-régionale destinés à renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional. Nous demandons le renforcement du Mécanisme de coordination régionale en Afrique grâce à la mise en place des ressources humaines et financières nécessaires, à la mise en service de mécanismes de coordination sous-régionale en tant que lien formel entre l'Organisation des Nations Unies et les CER pour la mise en œuvre, dans les meilleures conditions possibles, des programmes pluriannuels régionaux et l'application efficace du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine;
- p. **Soutenir les investissements dans la science et la technologie:** Nous saluons les efforts déployés actuellement par la CUA et la CEA pour assurer la continuité de la Conférence sur le Partenariat scientifique avec l'Afrique. Nous demandons aux États membres, aux CER, à la CUA, à la CEA et aux partenaires de développement de soutenir le Fonds de dotation pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, le Réseau africain de développement et de transfert de technologies et le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques, qui sont autant de plates-formes destinées à stimuler le développement d'entreprises industrielles et commerciales innovatrices en Afrique et à faciliter l'intégration régionale par des collaborations, des alliances industrielles et l'innovation ouverte en matière de recherche-développement;
- q. **Exécuter le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP):** Nous félicitons les 26 États membres qui ont maintenant signé des pactes en s'engageant à respecter les quatre piliers du CAADP. Nous nous engageons à mettre en place les mécanismes appropriés par pays pour veiller à ce que des crédits budgétaires dans ce secteur soient alloués à ces quatre piliers pour accroître la production, la productivité et la gestion des risques agricoles et, partant, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Nous soutenons le développement des chaînes et des plates-formes de valeur pour les produits agricoles stratégiques; nous nous engageons à suivre et à évaluer les examens des dépenses publiques connexes et réitérons notre volonté d'accélé-

rer l'exécution du Programme intégré pour le développement de l'agriculture sur tout le continent;

- r. **Soutenir les bureaux sous-régionaux de la CEA:** Nous saluons les efforts déployés actuellement par la CEA pour renforcer la composante sous-régionale de son programme d'intégration régionale par le biais des cinq bureaux sous-régionaux et l'application des programmes pluriannuels d'aide aux CER. Nous demandons un soutien additionnel aux bureaux sous-régionaux en vue d'accélérer le processus d'intégration régionale et d'aider les États membres et les CER à mieux relever les nouveaux défis de développement. Nous nous félicitons aussi des efforts faits par la CEA pour renforcer la cohérence et la coordination du soutien de l'ONU aux CER grâce à la création de mécanismes de coordination sous-régionale.

Vote de remerciement

13. Nous remercions le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour avoir accueilli la Conférence et pour avoir mis d'excellents installations et services à notre disposition ainsi que le peuple éthiopien pour sa générosité et sa chaleureuse hospitalité. Nous remercions tout particulièrement Son Excellence le Premier Ministre, Meles Zenawi, pour son allocution liminaire enrichissante et pour nous avoir honorés de sa présence.

14. Enfin, nous exprimons notre gratitude à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir organisé avec succès la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

Annexe II

Rapport de la trentième réunion du comité d'experts de la conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA

Introduction

1. La réunion du Comité d'experts de la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Addis-Abeba du 24 au 27 mars 2011. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par les personnalités suivantes: M. Winford Masanjala, au nom du Ministre des finances et Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, M. Maxwell Mkwesalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine et M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.

A. Participation

2. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Bureau des commissions régionales à New York, Bureau des Nations Unies auprès de

l'Union africaine, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Union internationale des télécommunications (UIT).

4. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs: Allemagne, Belgique, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, France et Japon. Le Vatican était également représenté à titre d'observateur.

5. Les organisations ci-après étaient également représentées par des observateurs: Action Aid International, Africa Business Group, African Health Economics and Policy Association (AfHeA), Africa Humanitarian Action, African Public Health Alliance, Agence canadienne de développement international (ACDI), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Banque africaine de développement (BAD), Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Banque mondiale, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Coalition pour le dialogue en Afrique (CoDA), Commission européenne (CE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), Confédération panafricaine des employeurs, Consortium of Christian Relief and Development Associations (CCDRA), Development Finance International, Envisioning Ethiopia, Fahamu Networks for Social

Justice, African Woman Solidarity (FAS), Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), Fonds monétaire international (FMI), Forum et réseau africains sur la dette et le développement (AFRODAD), Gavi Alliance, Global Business Coalition, Global Fund, Initiative «Un enfant, un ordinateur», Institute for Social Studies (ISS), Johns Hopkins CCP, Ligue des États arabes, Mckinsey and Co., Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Marie Stopes International, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Mission des Etats-Unis auprès de l'Union africaine, Mo Ibrahim Foundation, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation internationale des employeurs (OIE), Organisation internationale de la francophonie (OIF), Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale, Oxfam International (OXFAM), Partenariat Faire reculer le paludisme (RBM), Princess of Africa Foundation, Reality of Aid Africa, Save the Children International, Standard Chartered Bank, The Horn Economic and Social Policy Institute (HESPI), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), United States Agency for International Development (USAID), Uniting the Trade Unions in Africa (ITUC-Africa) et World Vision.

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la réunion.
 2. Élection du Bureau.
 3. Adoption du projet d'ordre du jour et de programme de travail.
 4. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
 5. Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique.
 6. Examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et Position commune africaine sur les OMD.
 7. Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de

l'Union africaine, notamment la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de 2010:

- Examen des progrès de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement;
 - Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement;
 - *Examen annuel de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Rapport de la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies opérant en Afrique;*
 - Changement climatique et développement en Afrique;
 - Examen décennal des progrès de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique;
 - Suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique;
 - Rapport sur le suivi de la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP);
 - Rapport sur la science et technologie au service du développement en Afrique;
8. Présentation et examen du document de travail portant sur le thème de la Conférence: *Gérer le développement en Afrique.*
 9. Questions statutaires:
 - Rapport annuel de la CEA, 2011;
 - *Projet de programme de travail et priorités de la CEA pour l'exercice biennal 2012-2013;*
 - *Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP);*
 - *Statuts du Fonds monétaire africain et annexes;*
 - *Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique de 2010;*

- Note d'information sur les grandes conférences de la Commission de l'UA et de la CEA à venir.
10. Questions diverses.
 11. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.
 12. Clôture de la réunion.

Élection du Bureau

7. Le Comité a élu à l'unanimité le nouveau Bureau suivant:

Président: Guinée

Premier Vice-Président: Rwanda

Deuxième Vice-Président: République centrafricaine

Troisième Vice-Président: Mauritanie

Rapporteur: Malawi

C. Compte rendu des travaux

Discours d'ouverture

8. M. Winford Masanjala, Directeur des affaires économiques au Ministère des finances de la République du Malawi, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Ministre des finances et Président du Bureau sortant du Comité d'experts. Il a noté que le thème de la réunion de 2011, « Gérer le développement en Afrique », était l'une des questions fondamentales qui méritait que les pays africains lui consacrent une attention soutenue s'ils voulaient être en mesure d'exécuter durablement leurs programmes de développement respectifs. Si la croissance économique du continent avait été remarquable ces dernières années, il n'en demeurait pas moins que dans de nombreux pays, les taux de croissance étaient restés en deçà des niveaux requis pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, la croissance ne s'était pas accompagnée d'une réduction concomitante des niveaux de pauvreté et elle n'avait pas non plus permis de créer suffisamment d'emplois.

9. M. Masanjala a mis en exergue les principaux points figurant dans les conclusions de la réunion de Lilongwe, ainsi que certains des résultats obtenus durant son mandat, notamment la rédaction d'un projet de plan de protection sociale pour

la main-d'œuvre des secteurs informel et agricole et une réunion de groupe d'experts de l'économie informelle et rurale. Des progrès avaient également été accomplis dans certains domaines tels que le changement climatique, les statistiques, l'intégration régionale, la prise de décisions financières africaines et les efforts pour repositionner l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

10. Abordant le thème de la Conférence, M. Masanjala a précisé que le rôle de l'État dans le développement, particulièrement dans les pays en développement, ne saurait être trop souligné. Ainsi, le thème de cette année était-il d'une importance cruciale pour les pays africains, du fait qu'il les appelait à repenser le rôle de l'État dans la transformation économique et dans le développement du continent. Le rôle central de l'État dans la réussite économique des « Tigres asiatiques » et de certains pays d'Amérique latine était un argument de plus en faveur d'un rôle plus effectif de l'État dans la gestion du développement en Afrique. M. Masanjala a invité les participants à se pencher en particulier sur le rôle de l'État dans le développement de l'Afrique, afin de définir un ensemble approprié d'interventions permettant de renforcer le rôle de l'État et d'autres acteurs dans l'exécution des tâches essentielles nécessaires pour assurer la transformation économique en Afrique.

11. Dans son allocution liminaire, M. Maxwell Mkwenzalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine (CUA), a fait une déclaration au nom du Président de la Commission, Jean Ping. Il a salué les efforts faits par la CUA et la CEA, et qui avaient permis d'organiser conjointement des réunions annuelles avec le succès qu'on connaît.

12. M. Mkwenzalamba a rappelé que le thème de la Conférence, convenu lors de la réunion de Lilongwe en mars 2010, était fondé sur le fait que la croissance économique de la plupart des pays africains au cours de la décennie écoulée ne s'était traduite ni par une réduction de la pauvreté ni par une hausse du niveau de vie de tous les citoyens. Aussi convenait-il de revoir le rôle de l'État dans la gestion du développement, s'agissant en particulier de la transformation économique et sociale. Il était important, pour définir ce rôle dans la gestion du développement de l'Afrique, de tirer des enseignements des expériences des « Tigres asiatiques » et de certains pays d'Afrique et d'Amérique latine. Les participants à la réunion

devraient examiner de façon critique le rôle et les fonctions de l'État dans la gestion et la transformation économiques, ainsi que la nature et l'envergure des efforts à mener dans un contexte africain. De fait, la réussite de l'État développementaliste dépendrait de l'intervention d'autres parties prenantes, telles que le secteur privé et la société civile.

13. Passant en revue d'autres points à l'ordre du jour de la réunion, M. Mkwezalamba a souligné l'importance du rôle que l'intégration régionale pourrait jouer dans le développement de l'Afrique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. À cet égard, il a noté que le Programme minimum d'intégration, conçu par la CUA en collaboration avec les communautés économiques régionales (CER), était essentiel pour faire avancer le programme de développement de l'Afrique. Il a fait observer que le Rapport 2011 sur l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement montrait que le continent progressait sur cette voie, mais lentement. À cet égard, l'État développementaliste jouerait un rôle décisif pour assurer l'accélération des progrès, ainsi que des avancées proportionnelles en matière de réduction de la pauvreté et de création de richesse pour les populations africaines, grâce à la croissance économique. Le Commissaire Mkwezalamba a de plus souligné la nécessité pour l'Union africaine de mobiliser de nouvelles sources de financement, pour pouvoir faire face à des défis toujours plus nombreux.

14. Pour conclure, le Commissaire a souligné le fait que les débats de la réunion seraient déterminants pour les efforts que déploie l'Afrique pour réduire la pauvreté et les inégalités, créer des emplois et promouvoir le développement durable. À cette fin, il était essentiel de définir clairement le rôle de l'État dans la gestion du développement dans un contexte africain.

15. Dans son allocution d'ouverture, M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et lui a exprimé sa gratitude pour l'appui qu'il fournissait aux activités de la CEA et de la Commission de l'UA. Il a fait observer que l'importance de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de la CEA et de l'UA en tant que forum pour le dialogue et la recherche de consensus sur les questions importantes de développement avait

été également reconnue par le Sommet de l'Union africaine tenue à Kampala en juillet 2010.

16. Le Secrétaire exécutif a brièvement passé en revue les résultats économiques et sociaux obtenus par l'Afrique au cours de l'année dernière et a indiqué que les perspectives d'une amélioration des résultats économiques de l'Afrique en 2011, demeuraient favorables. En 2010, l'Afrique avait réalisé une croissance moyenne de 4,5%, contre 2,3% en 2009 et maintiendrait fort probablement une croissance stable de l'ordre de 5% en 2011. Cette performance relativement solide avait été favorisée par de bons résultats dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles, la reprise des activités touristiques et le recours de certains pays à des politiques anti-cycliques. Toutefois, bien que les taux de croissance projetés pour 2011 soient plus élevés que ceux obtenus en 2009 et en 2010, ils étaient généralement plus faibles que les taux de la période précédant la crise et étaient entourés par un certain nombre de risques et d'incertitudes. Le Secrétaire exécutif s'est dit préoccupé par le fait que la croissance relativement forte réalisée par l'Afrique ne se soit pas traduite par une réduction de la pauvreté, car cela nécessiterait une création importante d'emplois, notamment pour les jeunes. Il a noté en particulier que le chômage élevé dans de nombreux pays africains, combiné à la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, ainsi qu'aux effets du changement climatique, pouvaient nuire à la stabilité sociale et entraver la croissance économique, comme cela a été observé récemment dans plusieurs pays.

17. Abordant le thème de la Conférence, M. Janneh a fait observer que celui de la Conférence de cette année remettait la question du développement à l'ordre du jour de la gouvernance en Afrique. Jusque-là, on avait infléchi de façon appréciable les discours et les attitudes en faveur de la responsabilisation, de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit en Afrique. Cela dit, il faudrait également faire preuve d'un engagement analogue vis-à-vis de la restauration de la croissance économique et du développement en tant que préoccupation centrale des politiques et de leur élaboration en Afrique. Deuxièmement, la réunion fournirait l'occasion d'examiner des questions sectorielles et intersectorielles comme celles relevant des politiques commerciales et industrielles ainsi que les politiques sociales, environnementales et de promotion de l'égalité entre les sexes énoncées dans les OMD. Par dessus tout, le thème de la Conférence permettrait

de débattre de manière plus approfondie de la dynamique des relations entre un État développementiste efficace et d'autres parties prenantes telles que le secteur privé et la société civile. M. Jannah a souligné la nécessité d'une vision claire du développement et de cadres de planification cohérents et coordonnés. Il a fait observer que plusieurs pays africains avaient déjà entrepris cette démarche et que la CEA avait collaboré avec eux pour mettre en place des capacités de planification, en particulier grâce au rôle important que pouvait jouer un Institut africain de développement économique de planification (IDEP) repositionné, qui avait besoin de ressources supplémentaires pour approfondir son travail dans ce domaine vital.

18. En ce qui concerne la question de la gouvernance en matière de développement, le Secrétaire exécutif a noté qu'il y avait lieu d'examiner la dimension régionale du développement ainsi que ses tendances à l'échelle internationale. Tout en accordant l'attention voulue aux processus nationaux, les États africains devraient intégrer la coopération régionale et transfrontalière dans l'élaboration de leurs politiques. L'intégration régionale et la fourniture d'une infrastructure de première qualité étaient indispensables si l'Afrique comptait surmonter les difficultés liées à la taille modeste des économies nationales. Les tendances internationales avaient également des incidences sur la gouvernance en matière de développement en Afrique, notamment dans le cadre des négociations mondiales telles que celles portant sur le commerce et le changement climatique. Le monde s'acheminait désormais vers l'« économie verte » et l'Afrique était confrontée au défi consistant à trouver un équilibre entre son souhait de réaliser une croissance rapide conformément aux processus traditionnels et la nécessité de s'adapter au changement climatique et de réaliser selon des principes environnementaux un développement plus durable.

19. Pour conclure, le Secrétaire exécutif a passé en revue les réalisations du secrétariat de la CEA en 2010 et souligné que les partenariats avaient constitué un élément clef des activités de la Commission durant cette année. À cette fin, il a informé la réunion que le Bureau d'appui du secrétariat conjoint UA/BAD/CEA avait déjà été mis en place et que la collaboration avec les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux continuait à être intensifiée. Il a également affirmé que la CEA demeurait attachée à la collaboration avec la Commission de l'UA, la Banque africaine de développement, les CER et tous les États membres aux fins de la réalisation du

programme de développement de l'Afrique et de sa vision dans divers domaines programmatiques.

Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique (point 4 de l'ordre du jour) [E/ECA/COE/30/2, AU/CAMEF/EXP/2(VI)]

20. Le secrétariat a présenté un document intitulé *Vue d'ensemble de la situation économique et sociale en Afrique en 2010*. La présentation a mis l'accent sur deux messages clefs. Premièrement, l'évolution de la situation de l'économie mondiale en 2010 avait eu des incidences positives globales pour les pays africains, encore que l'ampleur et l'orientation de ces incidences aient varié d'un pays à l'autre et d'une sous-région à l'autre. Deuxièmement, l'Afrique avait maintenu et renforcé son redressement économique au lendemain de la récente crise économique et financière mondiale, mais la croissance demeurait au-dessous du niveau nécessaire pour réduire la pauvreté et réaliser les OMD.

21. Le taux de croissance mondial du PIB était passé de -2,1% en 2009 à 3,6% en 2010 et, dans le même temps, le taux de croissance du PIB de l'Afrique était passé de 2,4% à 4,7%. En 2010, la reprise économique de l'Afrique avait été impulsée en grande partie par la hausse des produits de base et de la demande intérieure dans de nombreux pays africains et par l'augmentation des investissements étrangers directs dans les industries extractives, le relèvement du secteur du tourisme et l'amélioration régulière de la gestion macroéconomique saine. Les comptes courants et les équilibres budgétaires s'étaient légèrement détériorés mais, dans l'ensemble, étaient restés à un niveau acceptable dans la plupart des pays africains. Une offre suffisante de produits agricoles, des capacités de production excédentaires et le renforcement de la monnaie de certains pays avaient permis de maîtriser les pressions inflationnistes.

22. Sur le front du développement social, il a été noté que malgré des améliorations sensibles de certains indicateurs comme l'éducation et l'égalité homme-femme, dans l'ensemble les progrès dans la réalisation des OMD restaient lents. L'incapacité du continent de traduire la croissance économique en création d'emplois dignes de ce nom et, partant, en réduction de la pauvreté, était imputable à l'étroitesse de la base de production et à la faiblesse du niveau de transformation économique, en plus de la

grande inégalité et de l'insuffisance des enveloppes budgétaires à finalité sociale dans certains pays.

23. Dans le débat qui a suivi, plusieurs participants ont souligné le besoin d'assortir la vue d'ensemble d'une analyse, de manière à fournir une ventilation sectorielle des sources et éléments déterminants de la croissance en Afrique. La réunion a exprimé son souci devant le fait que, malgré sa forte reprise économique, l'Afrique se heurtait encore à la difficile tâche de procéder à sa transformation économique afin de réduire sa dépendance à l'égard de la production et de l'exportation de produits de base. La croissance économique du continent demeurerait extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs, en particulier à la volatilité de la demande et des cours des produits de base. La réunion a donc insisté sur la nécessité pour l'Afrique d'élargir sa base de production et d'entreprendre les réformes structurelles et institutionnelles nécessaires pour construire des infrastructures, renforcer l'intégration régionale et promouvoir le rôle du secteur privé dans le processus de développement.

24. Le Comité d'experts s'est dit préoccupé par le taux élevé de pauvreté et de chômage en particulier chez les jeunes malgré la forte croissance enregistrée dernièrement par de nombreux pays, et a souligné la nécessité d'adopter les stratégies et politiques voulues. Les échanges ont aussi porté sur le besoin impérieux de développement social qui devrait faire partie intégrante des politiques de croissance et de développement en Afrique et sur le fait que l'Afrique devait absolument assurer la cohésion sociale pour consolider et promouvoir son programme de développement.

25. Les débats ont débouché sur les recommandations spécifiques ci-après:

- a. Il est nécessaire, pour faciliter une diversification et une transformation économique véritable et conséquente, de maîtriser la volatilité qui découle des fluctuations macroéconomiques internationales et d'atténuer l'impact des chocs extérieurs;
- b. Bien que la gestion macroéconomique demeure prudente, les équilibres macroéconomiques des pays africains doivent être maintenus à des niveaux viables et de nature à renforcer la croissance;
- c. Il est nécessaire de concevoir des politiques de lutte contre les contraintes structurelles

que représentent le manque d'infrastructures, la rigidité des cadres réglementaires et la faiblesse de l'intégration régionale;

- d. Il faut mettre en place des politiques propres à promouvoir la croissance partagée et la création d'emplois pour relever les niveaux de vie, en particulier l'intégration de la problématique hommes-femmes et des préoccupations de la jeunesse dans la planification du développement et le budget national;
- e. L'analyse des facteurs de croissance devrait inclure une ventilation des sources et des éléments déterminants de la croissance, lesquels varient d'un pays à l'autre.

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique (point 5 de l'ordre du jour) (E/ECA/COE/30/10/Rev.1, AU/CA-MEF/EXP/10 (VI)/REV.1)

26. Le Secrétariat a fait une présentation fondée sur le rapport intitulé, *Vue d'ensemble des progrès vers l'intégration régionale et continentale en Afrique*. La présentation a souligné les progrès réalisées par les communautés économiques régionales (CER) dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) est la seule CER à avoir atteint le stade du marché commun. Les autres en sont au stade de la zone de libre-échange ou s'acheminent lentement vers l'union douanière. La présentation a recensé un certain nombre de difficultés qui continuaient d'entraver les progrès vers l'intégration régionale en Afrique, à savoir entre autres l'incorporation insuffisante des accords régionaux dans les politiques et stratégies de développement nationales et les enveloppes budgétaires, la non-application des protocoles relatifs à la liberté de circulation des peuples et au droit d'établissement et l'insuffisance du financement des programmes et projets d'intégration. Parmi les initiatives prises par l'Union africaine pour relever ces défis, figuraient la création de la Banque africaine d'investissement, de la Banque centrale africaine et du Fond monétaire africain, le Programme minimum d'intégration, le Plan d'action pour le développement industriel en Afrique et du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

27. Lors du débat qui a suivi, de nombreux participants ont souligné l'importance de l'intégration régionale en Afrique et demandé aux États

membres de réaffirmer leur attachement au processus d'intégration. À cet égard, la réunion a insisté sur le besoin de paix, de sécurité et de stabilité, ainsi que sur la nécessité de faciliter la liberté de circulation des peuples et des facteurs de production. Elle a aussi mis l'accent sur la nécessité de prêter attention aux risques posés par le chômage des jeunes et les inégalités entre les hommes et les femmes dans les politiques, programmes et projets d'intégration, de manière à prendre en compte les besoins spécifiques et les débouchés propres aux femmes et aux jeunes, en tant que groupes sociaux à ne pas négliger.

28. Le débat sur la question du financement de l'intégration régionale, a insisté sur la nécessité de mettre rapidement en place les mécanismes d'auto-financement appropriés ainsi que le Fonds d'intégration de façon à ce que les programmes et projets d'intégration puissent être mis effectivement en application, compte tenu de certaines préoccupations exprimées quant au fait que les mécanismes de caractère budgétaire pourraient avoir un impact négatif pour certains États membres.

29. S'agissant de la prise en compte de l'intégration régionale au plan national, le Comité a suggéré, pour ce faire, de consacrer l'intégration régionale dans les constitutions nationales comme moyen de garantir un engagement et un soutien nationaux durables en faveur du processus. La réunion a aussi insisté sur la nécessité de faire mieux connaître au grand public le programme d'intégration régionale pour encourager la société civile à y prendre une part active. Dans le même ordre d'idées, il a été suggéré que les États membres mettent en place un réseau d'experts au niveau national pour examiner tous les objectifs et décisions de l'UA, de manière à contribuer à dynamiser et à accélérer les progrès vers l'intégration régionale.

30. Le Comité a par ailleurs débattu de la question de l'appartenance à plusieurs CER, qui avait contribué à ralentir les progrès vers l'intégration régionale. Il a fait observer qu'un certain nombre d'institutions panafricaines traitait des questions d'intégration régionale et que les États membres étaient souvent écartelés entre leurs différentes obligations de financement de ces institutions. À cet égard, le Comité a souligné la nécessité de faire un effort de rationalisation pour réduire le nombre d'institutions qui s'occupaient d'intégration régionale, afin d'éviter les doublons et le gaspillage de ressources. De plus, il a exhorté les États membres ayant adhéré à plusieurs CER à prendre des décisions radicales concernant

ces adhésions, cette situation étant un frein à la formation des unions douanières.

31. Le Comité a aussi pris acte de la réticence de certains États membres à abandonner leur souveraineté au profit d'organes supranationaux, ce qui constituait un obstacle majeur à la réalisation de l'intégration continentale. Sur ce point, le débat en cours sur le gouvernement de l'Union envisagé illustre un cas où des États membres n'étaient pas disposés à soutenir une telle proposition de crainte surtout de perdre leur souveraineté. Le Comité a toutefois conclu qu'il fallait traiter de la question de la souveraineté au plus haut niveau, à savoir celui des chefs d'État et de gouvernement.

32. Les cibles fixées en matière d'agriculture, de santé et d'éducation ont fait l'objet de discussions. Sur ce point, il a été fait observer qu'il y avait de toute évidence des avantages et un intérêt à fixer des objectifs, mais qu'il fallait aussi tenir compte de ce que cela impliquait en termes de crédits budgétaires, était donné que les priorités définies par les pays entraient en concurrence pour se voir attribuer des ressources limitées.

Recommandations

- a. Exhorter la CUA à accélérer l'adoption de mécanismes d'auto-financement appropriés et la mise en place du Fonds d'intégration pour renforcer le programme d'intégration régionale de l'Afrique.
- b. Encourager les États membres à poursuivre leurs efforts moyennant toute une gamme de mesures, dont la mise en place de réseaux nationaux d'experts, pour incorporer les décisions et engagements pris en matière d'intégration régionale dans les plans et stratégies de développement national, ainsi que dans les allocations budgétaires.
- c. Exhorter les CER, la CUA, les États membres, les organisations régionales et continentales ainsi que les partenaires de développement, à intégrer les questions relatives aux femmes et aux jeunes dans les programmes et projets d'intégration régionale et les mécanismes de soutien.
- d. Demander aux États membres, qui ne l'ont pas encore fait, d'inclure des dispositions relatives à l'intégration régionale dans leur plan de développement national et dans leur

législation nationale en s'appuyant sur la constitution.

- e. Demander aux États membres d'accélérer la suppression des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services sur tout le continent.
- f. Demander que la question de l'intégration régionale ainsi que les recommandations formulées soient soumises, compte tenu de leur caractère constitutionnel, au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA pour examen et approbation.

Examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et Position commune africaine sur les OMD (point 6 de l'ordre du jour) [E/ECA/COE/30/9, AU/CAMEF/EXP/9(VI)]

33. Le secrétariat a présenté un exposé sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD en Afrique au cours de l'année écoulée. Il a souligné que ces progrès avaient été importants dans des domaines tels que l'enseignement primaire, l'autonomisation des femmes, la viabilité de la dette et l'accès aux traitements contre le VIH/sida mais qu'ils avaient été lents en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la santé et la protection de l'environnement. D'une manière générale, la majorité des pays africains n'était pas en voie d'atteindre d'ici à 2015 la plupart des cibles définies dans le cadre des OMD. Après la récente crise économique et financière, la reprise offrait à l'Afrique la possibilité de mettre à profit une croissance économique accélérée pour atteindre les OMD.

34. Le secrétariat a déclaré que la protection sociale devait être considérée comme une option politique pour accélérer la réalisation des OMD et que certains instruments de protection sociale s'étaient révélés très efficaces pour lutter contre la pauvreté, surtout lorsqu'ils étaient institutionnalisés. Il a fait mention d'énormes différences interrégionales et intrarégionales dans la réalisation des OMD, ainsi que de problèmes de données. Enfin, il a souligné que les partenaires de développement devaient moins se disperser dans leurs efforts et se concentrer sur les priorités liées aux OMD.

35. Au cours du débat général qui a suivi, les participants ont mis en lumière les principales options et stratégies que les pays africains devaient

mettre en œuvre au niveau politique pour accélérer la réalisation des OMD.

36. Le fait que la croissance économique n'a pas contribué à la réduction de la pauvreté ni à la réalisation d'autres OMD essentiels a été au centre des débats. De nombreux participants ont noté avec préoccupation que la croissance économique, bien qu'elle semble encourageante, n'avait pas créé assez d'emplois, et que les niveaux de pauvreté demeuraient élevés. Il a été mentionné en outre que dans de nombreux pays, la croissance économique était en grande partie tirée par les industries extractives, c'est-à-dire des activités à forte intensité capitalistique qui ne créaient pas suffisamment d'emplois et ne contribuaient pas à réduire la pauvreté.

37. Plusieurs participants ont mentionné que certaines données statistiques se n'étaient pas disponibles ou que celles qui étaient présentées ne reflétaient pas la situation des pays. Ils ont par exemple, cité la pauvreté absolue ainsi que le fait que l'indicateur des OMD sur la pauvreté ne traduisait peut-être pas avec exactitude la réalité sur le terrain. Il a également été dit qu'il était difficile, faute de données, d'évaluer les progrès.

38. Des doutes ont également été exprimés quant à la validité des indicateurs et des cibles des OMD pour évaluer le développement social. Par exemple, les taux de scolarisation dans le primaire ne renseignaient pas sur la réalité de la qualité de l'éducation. De nombreux participants ont soulevé la question de la pertinence des indicateurs et suggéré de ne pas se limiter à ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

39. En ce qui concerne l'intégration régionale et la mutualisation des pratiques les plus efficaces pour atteindre les OMD, il a été souligné que l'intégration régionale ne pourrait contribuer à la réduction de la pauvreté que si elle était fondée sur la paix et la stabilité politique. La question du lien entre les partenariats intra-africains et l'intensification des efforts déployés pour atteindre les OMD, a également été soulevée. L'interdépendance des OMD concernant la protection de l'environnement, la réduction de la pauvreté et la santé a été soulignée. Les participants ont noté que les cibles des OMD relatives à l'environnement étaient souvent négligées et que les programmes environnementaux étaient insuffisamment financés. Il fallait intégrer les OMD dans les plans nationaux de développement et leur accorder une place prioritaire dans les politiques économiques et

sociales. La question a été posée de savoir si, aux fins de la réalisation des OMD, l'APD devait être allouée directement aux secteurs sociaux ou par l'intermédiaire des secteurs productifs. Il a également été mentionné que le chômage des jeunes était l'un des problèmes majeurs susceptible de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité politique.

Recommandations

40. Les mesures ci-après ont été recommandées:

- a. Il faudrait s'employer en priorité à insuffler le dynamisme économique dans un contexte de stabilité macroéconomique, à forger le lien politique approprié entre la démocratie, le développement économique et les OMD, à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement et à remédier aux déficits en matière d'infrastructures;
- b. Les pays devraient accorder la priorité aux OMD et les intégrer dans leurs plans et stratégies de développement nationales avec la participation active de la société civile et du secteur privé et en accélérer la mise en œuvre grâce à un mécanisme adéquat. Des mécanismes de responsabilisation appropriés devraient également être mis en place;
- c. La CEA et la CUA devraient, pour assurer la réalisation des OMD en Afrique, établir un programme spécial en deux phases dont la première correspondrait à la période restant à courir jusqu'en 2012 et la seconde à la période comprise entre 2012 et 2015;
- d. Un mécanisme de dialogue entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile devrait être mis en place pour promouvoir la transformation économique, la création d'emplois, la bonne gouvernance et la transparence de l'aide;
- e. Si l'on attendait des partenaires de développement qu'ils honorent leurs engagements et effectuent leurs versements au titre de l'APD de façon régulière et en temps opportun, les États membres devraient cependant s'efforcer de réaliser les OMD;
- f. Compte tenu de l'insuffisance des données statistiques disponibles dans les pays, il faudrait renforcer les systèmes statistiques nationaux et améliorer les indicateurs de mesure

des progrès accomplis pour la réalisation des OMD;

- g. Il faudrait demander aux États membres de consacrer des ressources financières additionnelles aux trois OMD (réduction de la pauvreté, domaines liés à la santé, protection de l'environnement) pour lesquels les progrès accomplis ont été limités.

Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment la réunion annuelle conjointe de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de 2010 (point 7 de l'ordre du jour) [E/ECA/COE/30/15, AU/CAMEF/EXP/15(VI)]

i) Consensus de Monterrey sur le financement du développement [E/ECA/COE/30/11, AU/CAMEF/EXP/11(VI)]

41. Le représentant du secrétariat a fait un exposé fondé sur le rapport intitulé: « *Mise en œuvre du Consensus de Monterrey* ». Il a noté que des progrès importants avaient été accomplis dans le domaine de l'allègement de la dette et de l'aide publique au développement (APD), mais que les résultats en matière de mobilisation des ressources intérieures, d'afflux de capitaux étrangers et de commerce international avaient été décevants. En ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures, une légère augmentation de l'épargne intérieure brute avait été observée. Les recettes publiques qui constituaient la ressource financière intérieure principale pour les gouvernements africains, n'avaient pas augmenté en raison de l'étroitesse de l'assiette fiscale, du déséquilibre au niveau de la composition des recettes fiscales et d'une administration fiscale qui n'était pas efficace. Les flux financiers internationaux, en particulier les entrées d'investissements étrangers directs (IED) et les envois de fonds, avaient diminué du fait de la récente crise économique. En revanche, l'APD avait enregistré une augmentation, mais des préoccupations légitimes avaient été exprimées à propos de la durabilité des flux d'aide. Les exportations de marchandises de l'Afrique s'étaient considérablement contractées à cause de la baisse brutale des cours et du volume des exportations des principaux produits primaires de l'Afrique. Le problème essentiel était

le manque de diversification du point de vue de la structure et des destinations. Le développement des échanges entre l'Afrique et le reste des pays du Sud offrait à l'Afrique l'occasion de diversifier ses exportations en ce qui concerne les destinations, mais pas encore du point de vue de leur composition. La viabilité de la dette s'était améliorée de manière générale, mais des préoccupations étaient suscitées par l'impasse dans laquelle se trouvait le Cycle de Doha sur les négociations commerciales et le manque de coordination entre les institutions pour instaurer un système financier international stable au service du développement.

Débats

42. Le Comité a remercié le secrétariat pour son exposé exhaustif et enrichissant. Il a fait observer qu'un écart considérable existait entre les recettes publiques et le volume d'investissements nécessaires en Afrique et qu'il y avait lieu de collecter davantage de ressources intérieures au vu de la baisse continue des financements extérieurs. Il a été noté que, de manière générale, les recettes intérieures connaissent également des tendances à la baisse du fait de l'étroitesse de l'assiette fiscale, de l'inefficacité de l'administration fiscale et du manque de transparence, de justice et d'uniformité. Le Comité a également fait part de ses préoccupations face à la baisse continue des afflux d'IED en Afrique due à la crise financière, mais également au fait que des destinations plus attractives pour les investissements avaient été trouvées. Toutefois, cette situation pouvait fournir aux gouvernements africains l'occasion d'explorer de nouveaux moyens de mobiliser des ressources intérieures. Le présentateur a dit partager l'avis du Comité et a souligné le manque de légitimité fiscale et ses incidences négatives sur le renforcement des capacités.

Recommandations

- a. L'amélioration du cadre macroéconomique, le développement des marchés de capitaux et la mise en place d'une politique budgétaire efficace, en particulier grâce à une meilleure gestion des finances publiques;
- b. L'élargissement de l'assiette de l'impôt pour assujettir davantage d'acteurs au système fiscal et le renforcement de l'administration fiscale en particulier en ce qui concerne les industries extractives;

- c. L'octroi de la priorité à l'utilisation efficace des ressources disponibles, étant donné les ressources limitées de l'Afrique et ses besoins financiers considérables;
- d. La mise en place de mécanismes pour structurer le secteur informel, vu le rôle important de ce secteur et sa contribution potentielle à la mobilisation de ressources intérieures;
- e. L'intensification des efforts en vue d'améliorer l'efficacité du système financier pour ce qui est de générer et d'allouer des fonds;
- f. La réorientation des investissements étrangers directs (IED) vers des secteurs diversifiés et à plus forte valeur ajoutée.

ii) Évaluation mutuelle de l'efficacité de l'aide au développement

43. Le secrétariat a présenté l'évaluation mutuelle de l'efficacité de l'aide au développement de 2010 dans le rapport sur l'Afrique, conjointement établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en tant que processus de responsabilisation mutuelle. L'exposé a souligné les principaux objectifs, conclusions et recommandations du rapport. Il a été noté que le Comité d'orientation du vingt-troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD, tenu en juillet de cette année à Kampala (Ouganda) avait approuvé dans ses grandes lignes le résumé du rapport. Lors de ce Sommet, le Comité a demandé aux deux institutions de poursuivre les activités concernant l'évaluation mutuelle de l'efficacité de l'aide au développement et a décidé que ce processus devrait servir comme principal mécanisme de responsabilisation mutuelle pour suivre et évaluer la mise en œuvre des engagements pris par les pays africains et leurs partenaires de développement en ce qui concerne le programme de développement économique de l'Afrique.

44. Les principales priorités recensées dans le rapport sont: a) pour les gouvernements africains: poursuivre la mise en œuvre du programme de réformes politiques et économiques énoncées dans la déclaration du document fondateur du NEPAD; intensifier les efforts pour promouvoir l'intégration économique régionale et les mesures collectives régionales ayant trait aux principales questions politiques; mobiliser davantage de recettes intérieures et

veiller à ce qu'elles soient utilisées directement aux fins de la réalisation des OMD; b) pour les partenaires de développement: poursuivre les efforts en vue de traiter des questions telles que celles des paradis fiscaux, du transfert de prix et des flux de capitaux illicites; prendre des mesures pour ouvrir davantage les marchés, en particulier en insufflant la volonté politique au profit des processus concernés et en leur imprimant un nouvel élan, et mettre en œuvre les engagements concernant l'augmentation du volume de l'aide au développement et l'amélioration de son efficacité; c) pour la communauté internationale: convenir d'objectifs ambitieux et contraignants en matière de réduction des émissions; se mettre d'accord sur les voies aptes à augmenter le volume et l'efficacité du financement du changement climatique en Afrique; et donner suite à la demande de l'Afrique tendant à ce qu'elle soit plus représentée dans les discussions portant sur des questions systémiques plus larges ainsi que dans les institutions internationales.

45. Au cours des débats qui ont suivi, le Comité s'est félicité de ce que le rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement ait dégagé les principales priorités futures pour les pays africains et leurs partenaires de développement. En particulier, le Comité a noté que le rapport avait souligné les conséquences sérieuses des sorties illicites de capitaux qui privaient les pays africains d'importantes ressources qui auraient pu être consacrées au développement. Étant donné la gravité du problème posé par les flux financiers illicites dans les pays africains, le Comité a proposé l'élaboration d'une résolution qui serait présentée pour adoption à la Conférence des ministres dans le but d'aider à remédier plus efficacement à ce problème. La résolution en question devrait recommander des mesures et des mécanismes destinés à déterminer la nature et l'étendue du problème des flux financiers illicites, les types d'institutions et d'organismes régionaux et continentaux qui devraient être établis aux fins de la résolution efficace de ce problème, et le rôle de la CEA et de la CUA dans le renforcement des capacités desdits organismes et institutions.

iii) Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Rapport de la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies opérant en Afrique (E/ECA/COE/30/16)

46. Le secrétariat a fait un exposé sur le rapport intitulé « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, mars 2010-mars 2011 ». Il s'agissait d'un examen annuel de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: Rapport de la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies opérant en Afrique.

47. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté un exposé décrivant la structure et les activités du Mécanisme de coordination régionale (MCR) et les points saillants de sa onzième réunion.

48. Le Mécanisme de coordination régionale, dont le fonctionnement est assuré conjointement par la CEA et la CUA, a pour but de mieux coordonner et de rendre plus cohérent l'appui que le système des Nations Unies apporte à l'Union africaine et au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. Le Mécanisme fonctionne dans le cadre de neuf groupes thématiques correspondant aux priorités de l'Afrique en matière de développement.

49. Le Mécanisme a mené à bien plusieurs tâches au cours de la période considérée et notamment un examen du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, lequel avait fait l'objet d'une Déclaration sur la coopération entre l'ONU et l'UA visant à renforcer la capacité de celle-ci pour en faire un partenaire efficace des Nations Unies capable de relever les défis du développement de l'Afrique.

50. L'intervenant a récapitulé les principales recommandations faites à la onzième réunion du Mécanisme et a souligné les progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Un plan détaillé de renforcement des capacités de la CUA, de l'Autorité du NEPAD et des communautés économiques régionales était en cours d'élaboration. En outre, les modalités de mise en œuvre d'un mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe étaient mises au point.

51. L'intervenant a instamment invité les États membres à suggérer des moyens de renforcer les institutions régionales africaines, en particulier la CUA, l'Autorité du NEPAD et les communautés économiques régionales.

52. Le Comité a pris note de l'exposé.

iv) Changement climatique et développement en Afrique [E/ECA/COE/30/12, AU/CAMEF/EXP/12(VI)]

53. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté un exposé portant sur le « *Rapport sur les conclusions de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et incidences pour l'Afrique* ». Ce rapport renseignait sur trois sujets principaux: les négociations internationales relatives au changement climatique; les points clés des accords de Cancún et leurs incidences pour l'Afrique; et le bilan du programme ClimDev-Afrique. Il mettait en exergue les avancées majeures des négociations internationales sur le changement climatique, soulignant les éléments qui s'étaient dégagés de la Conférence sur le changement climatique tenue à Cancún en décembre 2010. L'adaptation, l'atténuation dans les pays en développement, des financements associés au changement climatique, le transfert de technologie et le Programme sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts étaient au nombre des éléments pertinents pour l'Afrique. Il s'agissait également d'appuyer les négociateurs africains dans le cadre de leurs préparatifs pour la prochaine session de la Conférence des Parties, qui se tiendrait à Durban (Afrique du Sud) en décembre 2011. Pour que l'Afrique retire le maximum d'avantages de cette manifestation, elle devait adopter une position dynamique, étudier des options de finan-

cement préalablement à la Conférence, et négocier les détails de l'architecture internationale future, notamment des mécanismes pour un développement propre.

Débat

54. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a rappelé que l'Afrique, si elle avait la responsabilité la moins grande des émissions de gaz à effet de serre, était néanmoins le continent le plus gravement touché par celles-ci. Il a souligné la nécessité de rendre les fonds d'adaptation plus accessibles à l'Afrique. Il a également souligné que les effets du changement climatique constituaient des problèmes tant nationaux que régionaux. Des initiatives nationales visant à mieux faire comprendre ces effets (par exemple, les efforts faits par l'Égypte pour cartographier ces effets du changement climatique le long de sa côte nord) pourraient apporter des informations utiles à la prise de décisions à tous les niveaux. Le Comité a salué la démarche de partenariat mise en avant par ClimDev-Afrique et souligné la nécessité de renforcer encore plus les partenariats, à tous les niveaux, afin de parvenir à des résultats concrets et de faire face efficacement au défi que constitue le changement climatique.

55. À cet égard, le Comité a noté avec satisfaction le partenariat établi entre la CEA et l'ACMAD par la signature d'un Mémorandum d'accord, ce qui témoigne des efforts que l'ACMAD accomplit face aux changements climatiques.

Recommandations

- a. Pour maintenir l'élan, les ministres africains responsables des finances devraient participer proactivement aux forums internationaux sur le changement climatique et s'efforcer de garantir à l'Afrique un accès rapide et facile aux ressources financières, particulièrement en vue de mesures d'adaptation, notamment en rendant opérationnel le Fonds de Copenhague pour le climat;
- b. ClimDev-Afrique et son Centre africain pour la politique en matière de climat devraient poursuivre leur politique de partenariats stratégiques, porteuse d'avantages concurrentiels, afin d'élargir et d'approfondir les activités menant à des résultats concrets en

matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans la région;

- c. Il faudrait encourager la CEA et l'ACMAD à mener des études techniques conjointes dans des domaines concernant les changements climatiques, ainsi qu'à étudier et proposer des mesures de renforcement de la coopération entre les deux institutions.

v) Examen décennal des progrès de mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur le financement de la santé en Afrique E/ECA/COE/30/22, AU/CAMEF/EXP/22(VI)]

56. Le secrétariat a présenté un exposé fondé sur le rapport intitulé « *Note d'information: Dix ans après « l'engagement d'Abuja » d'allouer 15% des budgets nationaux à la santé* ». Par cet exposé, le Comité a appris que seuls six pays d'Afrique avaient atteint l'objectif fixé par la Déclaration d'Abuja et consacraient au moins 15% de leur budget national à la santé. Même les pays ayant atteint la cible avaient enregistré des résultats médiocres pour au moins un des indicateurs liés aux OMD. En raison de la faiblesse à la fois des dépenses de santé par habitant et du pourcentage du budget national consacré à la santé, des problèmes demeurent dans le domaine de la santé en Afrique. Il s'agit, entre autres, d'une grave pénurie de personnel et d'un faible accès aux services sanitaires pour les plus vulnérables. L'exposé a également précisé que les infrastructures de prestation de services sanitaires demeuraient insuffisantes, que la coordination des fonds des donateurs restait déficiente, que ces fonds n'étaient pas nécessairement mis à profit pour traiter des priorités nationales en matière de santé, et que les dépenses privées absorbaient la majeure partie du budget de la santé.

57. Plusieurs mesures correctrices ont été recensées, notamment la mobilisation de ressources supplémentaires pour la santé auprès du secteur privé et l'étude de nouveaux régimes fiscaux pour financer les priorités en matière de santé; le renforcement de la mutualisation des risques pour mettre en place et renforcer les systèmes d'assurance maladie; l'utilisation plus efficace des ressources (notamment grâce à la coordination des donateurs et au financement axé sur les résultats); le renforcement de la gouvernance du secteur de la santé (comprenant l'amélioration de la gestion des finances publiques et un contrôle ren-

forcé du financement de la santé); le renforcement de la mobilisation de ressources fondée sur les besoins réels des programmes et initiatives en matière de santé; et la promotion de la participation des organisations de la société civile. Il a également été établi que parmi les grands défis à relever étaient: inscrire la santé au nombre des secteurs prioritaires pour l'investissement, gérer et administrer les ressources pour la santé, d'une part, et rendre opérationnels les mécanismes de contrôle et de suivi, d'autre part. En conclusion, l'exposé a établi un parallèle entre la santé publique et le développement du capital humain, ce qui signifiait que les dépenses nationales dans le secteur de la santé représentaient un investissement dans le développement socioéconomique.

58. Dans le débat qui a suivi, plusieurs questions avaient retenu l'attention, dont l'exactitude des données et des indicateurs, la nécessité de faire une distinction entre les contributions du gouvernement et le financement extérieur de la santé, l'importance de mutualiser les données d'expérience sur la réalisation des objectifs d'Abuja, la gouvernance et la gestion des ressources et des dépenses en matière de santé; les conditions de travail décentes pour les personnels de santé, la prolifération de personnels non qualifiés, le stockage des médicaments dans de bonnes conditions et la mobilisation de ressources pour le secteur. Certains participants ont aussi plaidé en faveur de l'efficacité et de la transparence des flux financiers en faveur de la santé dans des conditions équitables et viables ainsi que de la nécessité d'envisager d'allouer des fonds au secteur sans perdre de vue les priorités nationales et les processus budgétaires. Des intervenants ont estimé que certains pays pouvaient avoir une faible capacité d'absorption des ressources financières, d'où une mauvaise utilisation du financement disponible. Aussi fallait-il évaluer les capacités de façon appropriée. En conclusion, il semblait que se contenter de définir un pourcentage à atteindre pour le secteur de la santé n'était pas un outil de planification efficace et qu'il fallait, pour s'attaquer aux questions sous-jacentes, conjuguer des investissements suffisants dans la santé avec des investissements proportionnels dans les éléments sociaux déterminants de la santé. Les délibérations ont débouché sur les recommandations ci-après:

- a. Renforcer la collecte de preuves scientifiques et en promouvoir l'utilisation pour la planification de la politique de santé. Plus précisément, mener des travaux de recherche sur:

- Les éléments justificatifs d'ordre scientifique, économique et politique de la cible recommandée;
 - D'autres sources de financement de la santé;
 - L'administration de la santé et l'efficacité;
 - La mobilisation de ressources accrues, le renforcement de la mutualisation des risques et de l'efficacité des dépenses.
- b. Renforcer la gouvernance du secteur de la santé en conditionnant les allocations budgétaires aux résultats et à la qualité du service, améliorer la gestion financière et engager les organisations de la société civile à exercer un contrôle;
- c. Instituer un mécanisme de promotion de la vulgarisation de l'assurance-maladie auprès des groupes vulnérables;
- d. Les États membres et les donateurs devraient accroître les ressources financières consacrées au secteur de la santé (qu'il s'agisse des personnels de santé, des médicaments, des infrastructures etc.) et en améliorer l'efficacité dans le cadre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra;
- e. Décentraliser les services de santé pour améliorer l'accès aux soins de santé, y compris le décaissement de fonds aux comités de santé au niveau local en vue d'une gestion efficace des ressources;
- f. Adopter des modes de financement novateurs grâce à des partenariats public-privé, prévoir des cotisations d'assurance maladie en fonction du revenu, utiliser l'impôt en tenant notamment compte du fait que la majorité de la population travaille dans le secteur parallèle de l'économie;
- g. Explorer de nouveaux moyens de parvenir à la stabilité macroéconomique et exiger l'assouplissement des conditions requises;
- h. Renforcer les régimes de protection sociale ciblant les groupes de population vulnérables en les exonérant du partage des coûts et en les faisant bénéficier de la gratuité des frais d'hospitalisation.

vi) Suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique [E/ECA/COE/30/13, AU/CAMEF/EXP/13(VI)]

59. Un représentant du secrétariat a présenté un exposé intitulé: « *État de la mise en œuvre de la résolution de la Conférence sur la Charte africaine de la statistique* ». Depuis l'adoption de la Charte africaine de la statistique en 2009, seulement 20 pays avaient signé la Charte et bien peu l'avaient ratifiée. Le Comité a été informé de l'adoption de la stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique par les Chefs d'État et de gouvernement à Kampala ainsi que de l'élaboration d'une stratégie africaine de mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 2008. En outre, pour assurer l'application effective de la Stratégie d'harmonisation des statistiques, diverses stratégies sectorielles avaient été élaborées, dont les suivantes: a) plan africain de mise en œuvre de la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales; b) programme de comparaison internationale pour l'Afrique; c) initiative visant à améliorer les systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil en Afrique; d) initiative visant à améliorer le suivi des OMD et l'établissement des rapports correspondants; e) programme de SSP en Afrique; f) programme de gestion des connaissances sur les infrastructures en Afrique; g) programme de formation statistique pour l'Afrique; h) systèmes d'information sur le marché du travail; et i) plan d'action relatif à AfricaInfo.

Débat

60. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont salué les efforts déployés par la CEA, la CUA et leurs partenaires pour faire de la Charte l'instrument global de renforcement des capacités statistiques en Afrique, notant que celle-ci était très ambitieuse et couvrait tous les aspects statistiques. Toutefois, ils ont noté avec préoccupation que très peu de pays l'avaient signée et ratifiée. Ils ont instamment invité les États membres à le faire d'ici à 2012 comme ils s'y étaient engagés, et prié la CUA de mettre en œuvre la Charte de façon graduelle sur la base de priorités clés comme les indicateurs des OMD.

61. Dans le débat qui a suivi, le Comité a également pris note des contraintes liées à la qualité des données sur les indicateurs des OMD (par exemple celles concernant l'état de la pauvreté), qui empê-

chaient d'évaluer correctement les progrès véritablement accomplis dans la réalisation des OMD.

Recommandations:

- Tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient la Charte de sorte qu'elle puisse entrer en vigueur dès que possible compte tenu de l'importance qu'elle revêt pour les statisticiens, les planificateurs, les décideurs et d'autres parties prenantes.
- La CEA, la CUA et leurs partenaires élaborent un processus de validation des données pour les indicateurs des OMD et élaborent un programme statistique régional pour ces indicateurs.
- Les pays africains et leurs partenaires renforcent leurs capacités statistiques, en particulier pour les indicateurs des OMD.

vii) Rapport sur le suivi de la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) [E/ECA/COE/30/14, AU/CA-MEF/EXP/14(VI)]

62. Le secrétariat a fait un exposé sur la base du rapport intitulé: « *État de la mise en œuvre du CAADP et les OMD* ». Au titre de ce point de l'ordre du jour, il a présenté un projet de document de travail pour la Conférence des ministres intitulé « Rapport sur le suivi de la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) ». Ce document de travail donnait un aperçu de la mise en œuvre du CAADP, programme qui avait été mis en place en 2003 pour apporter une contribution importante à la réalisation de l'OMD 1 et à une partie de l'OMD 7. Les représentants du secrétariat ont noté que 26 pays avaient signé des accords par lesquels ils s'étaient engagés à soutenir les priorités du continent définies dans le CAADP en ce qui concerne les investissements à effectuer et les mesures à prendre dans le domaine agricole. Le pourcentage des ressources budgétaires consacrées à l'agriculture avait atteint ou dépassé 10% dans huit pays et était compris entre 5 et 10% dans neuf autres. Malgré tous ces efforts, le taux de croissance annuelle du PIB agricole en Afrique subsaharienne était resté en dessous de l'objectif de 6%. Cependant, le CAADP avait donné une impulsion supplémentaire aux efforts visant à accroître l'efficacité de l'aide dans le secteur agricole et permis d'élabo-

rer des moyens d'agir de façon plus structurée et plus intégrée tels que le fonds d'affectation spéciale pour le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs. La CUA travaillait à la mise en place d'un fonds africain de réserve pour imprévus (Mécanisme africain de mutualisation des risques, ARC) qui fournirait immédiatement des liquidités aux États participants insolubles en cas de sécheresse extrême. Par ailleurs, les résultats des travaux de modélisation du PAM montraient que la diversité des conditions climatiques en Afrique créait un effet de portefeuille important (50%) qui permettait de réduire de moitié le montant des réserves nécessaires pour couvrir le risque sécheresse. Si les États africains mutualisaient ce risque, il ne leur faudrait pour le couvrir que la moitié du montant total qui serait nécessaire si chaque pays créait sa propre réserve. Créer un fonds commun de garantie contre les risques de catastrophes grâce à la solidarité panafricaine serait donc un moyen économique de financer la sécurité alimentaire en Afrique.

63. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont reconnu que la mise en œuvre du CAADP était effectivement lente du fait de la participation limitée des acteurs non étatiques, ce qui empêchait le processus des tables rondes nationales de progresser. Il a également été noté que les institutions qui fournissaient un appui stratégique au CAADP aux niveaux national et régional n'avaient guère les moyens d'accélérer la mise en œuvre du programme dans tous les États membres en raison du caractère limité de leurs ressources budgétaires et du fait qu'elles étaient très sollicitées, en particulier celles chargées de faciliter l'élaboration et l'examen technique de plans d'investissement. Le Comité a recommandé de valider et d'adopter un mécanisme de responsabilisation mutuelle pour surveiller le respect des engagements pris par les parties prenantes. Certains experts ont souligné que les États membres devraient redoubler d'efforts afin d'allouer 10% de leur budget national au secteur de l'agriculture comme ils s'y étaient engagés. Le Comité a reconnu que dans la plupart des États membres, la croissance économique était liée au secteur agricole, d'où la nécessité d'investir dans l'agriculture pour assurer une croissance économique diversifiée ayant un effet positif sur l'emploi. Il a été suggéré de prendre le Kenya Women Enterprise Fund for Agriculture comme exemple de bonne pratique qu'il convenait de diffuser et de transposer à plus grande échelle en Afrique.

64. Le Comité a examiné la possibilité de s'assurer du lien entre la capacité d'absorption de chaque secteur et sa performance avant d'allouer des ressources budgétaires afin de produire un effet accru sur les groupes les plus vulnérables. En outre, il fallait améliorer la coordination et l'harmonisation entre toutes les parties prenantes afin que les ressources allouées soient utilisées de façon plus efficace. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'idée d'un mécanisme africain de mutualisation des risques car l'Afrique était tributaire de l'aide internationale lorsqu'elle était frappée par des catastrophes. Ce mécanisme aiderait les États membres à se doter des capacités nécessaires pour faire face aux catastrophes naturelles. Le Comité a invité instamment les organisateurs de la réunion d'experts sur l'étude de conception financière et institutionnelle pour le Mécanisme africain de mutualisation des risques prévue au début de mai en Afrique du Sud, à mobiliser des appuis politiques en obtenant l'aval de la Conférence des ministres.

Recommandations:

- a. Que les États membres mettent en place des mécanismes pour faire en sorte que des ressources budgétaires soient allouées aux piliers du CAADP afin d'accroître la production alimentaire, la productivité, l'accès à l'alimentation et d'améliorer la gestion des risques et, partant, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce processus, il faudrait accorder une attention particulière au rôle des femmes et des jeunes dans tous les piliers du CAADP;
- b. Que les États membres redoublent d'efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en place de mécanismes efficaces pour suivre et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du CAADP. À cet égard, ils devraient veiller à ce que les ressources allouées soient mieux gérées;
- c. Que les États membres envisagent de créer une force de gestion des risques prête à intervenir rapidement en cas de catastrophe naturelle sur le continent;
- d. De proposer, tout en étant conscient des objectifs de dépenses fixés dans les diverses déclarations sur les services de santé et l'agriculture, que le montant des fonds alloués à

chaque secteur soit déterminé par les priorités de chaque État membre;

- e. D'étudier des mécanismes de financement novateurs, y compris des partenariats public-privé, pour investir dans l'agriculture, par exemple dans la recherche, les infrastructures et les statistiques;
- f. Que la Conférence des ministres envisage d'adopter une résolution de soutien au Mécanisme africain de mutualisation des risques (ARC) et approuve la tenue prochaine de la réunion d'experts sur ce sujet.

viii) Rapport sur la science et la technologie au service du développement en Afrique [E/ECA/COE/30/19, AU/CA-MEF/EXP/19(VI)]

65. Le secrétariat a présenté un exposé fondé sur le rapport intitulé « Promouvoir la science, la technologie et l'innovation au service du développement en Afrique » (E/ECA/COE/30/19). L'exposé abordait les principaux défis liés à la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement en Afrique, les différentes étapes entre la science et l'entreprise, les mesures prises pour exploiter le pouvoir de l'innovation et de l'esprit d'entreprise et les rôles respectifs de la CEA et de la CUA à cet égard. Ont ensuite été mis en évidence les principaux objectifs de la Conférence, les principaux résultats attendus et les mesures recommandées, dont la mise en œuvre serait coordonnée en vertu du Mécanisme de coordination régionale (MCR) par la CEA et la Commission de l'Union africaine (CUA).

66. Dans le débat qui a suivi, le Comité a salué les efforts déployés par la CUA et la CEA pour faire de la Conférence sur le « Partenariat scientifique avec l'Afrique » une instance de premier plan pour promouvoir l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation en vue d'améliorer la qualité de la vie, de créer des emplois et de faciliter le développement industriel et l'intégration régionale en Afrique. En outre, le Comité a reconnu que le capital humain était la clef de la capacité scientifique et a appelé les pays africains à adopter des stratégies et des mesures visant à mieux intégrer l'enseignement scientifique à tous les niveaux. Les membres du Comité ont également souligné la nécessité d'exploiter le potentiel scientifique autochtone, ainsi que celui de la diaspora, en créant un environnement porteur. Ils ont

également noté les efforts de développement des activités et d'exécution des programmes de science et technologie de la CEA et de la CUA, grâce au financement et à des plates-formes d'innovation régionale. Ils ont salué par ailleurs la mise en place d'initiatives panafricaines telles que le Fonds de dotation pour la science, technologie et innovation en Afrique, le Réseau africain de développement et de transfert de technologie et le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des diagnostics, afin de stimuler le développement d'entreprises novatrices en Afrique et de faciliter l'intégration régionale grâce à des collaborations dans le domaine de la R-D, des alliances industrielles et une innovation ouverte. Ils ont accordé une importance particulière à la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie africaine de l'innovation pour la création d'emplois, la promotion de l'innovation locale, la compétitivité sur les marchés et la création de richesse.

Recommandations

- a. La CEA et la CUA devraient inviter chaque gouvernement africain à se doter, au niveau national, d'une politique et d'un régime de propriété intellectuelle qui tiennent compte des savoirs autochtones locaux, des systèmes nationaux de science et d'innovation et des plans de développement économique;
- b. La CEA et la CUA devraient soutenir la mise en place d'un centre de connaissances et de technologies autochtones africaines et veiller à ce que ces technologies soient brevetées;
- c. La CEA et la CUA devraient encourager les programmes d'innovation en faveur des femmes et veiller à l'intégration d'une perspective égalitaire dans les systèmes de science, de technologie et d'innovation en Afrique.

Présentation et examen du document de travail portant sur le thème de la Conférence: **Gérer le développement en Afrique (point 8 de l'ordre du jour) [E/ECA/COE/30/03, AU/CAMEF/EXP/3(VI)]**

67. Le secrétariat a présenté le document de synthèse sur le thème de la Conférence, « **Gérer le développement en Afrique** ». L'exposé a permis de faire brièvement le point sur les progrès réalisés par les pays africains et de recenser les principaux obstacles au développement économique et social du

continent en matière de gestion du développement et de promotion de la transformation économique. À cet égard, il a souligné la nécessité de repenser le rôle de l'État dans la promotion du développement économique en Afrique et abordé trois questions, à savoir: pourquoi repenser le rôle de l'État dans le développement en Afrique ? Quel devrait être le rôle de l'État dans le développement de l'Afrique ? Comment un État « développementaliste » peut-il voir le jour et comment faire pour qu'il réponde de ses actions et résultats ?

68. Examinant la première question, l'exposé a montré que la forte croissance enregistrée par l'Afrique ces 10 dernières années ne s'était traduite ni par une réduction notable de la pauvreté ni par un important développement social. Elle est demeurée en deçà du niveau nécessaire pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et n'a pas été suffisamment généralisée pour faire sortir des millions d'Africains de la pauvreté. Les économies africaines se caractérisent par une forte instabilité et une absence de véritable transformation économique. Compte tenu aussi bien de ce dernier élément que des défaillances incessantes du marché, il est devenu nécessaire de lancer un nouveau débat sur le rôle de l'État dans la gestion du développement sur le continent s'est imposée. Dans la majorité des pays africains, les facteurs suivants ont limité la transformation économique: inefficacité des stratégies de développement, qu'elles soient dirigées par l'État ou le marché; distorsion des incitations en faveur de la diversification et de la transformation de l'économie, associée à l'abondance de ressources naturelles; effets négatifs de l'environnement, du changement climatique et de la démographie; idéologie de l'interventionnisme minimal (qui a réduit les capacités de l'État et de la fonction publique en matière de gestion du développement); abandon de la planification du développement; niveau élevé d'inégalité et inaptitude du marché tant à résoudre les problèmes d'information, de coordination et d'externalité qu'à stimuler les capacités productives et à améliorer les infrastructures de production pour permettre le décollage économique.

69. S'agissant de la deuxième question, l'exposé a indiqué que l'État devait assumer la direction de la promotion du développement des pays africains, notamment en offrant une vision claire du développement, en coordonnant le changement au moyen d'un processus de planification, en gérant les conflits relatifs à la répartition, en atténuant les risques liés

aux investissements et les problèmes en matière d'information, et en encourageant l'intégration régionale pour surmonter les limites imposées à certaines économies du fait de leur petite taille ou de leur fragmentation. L'État doit également surmonter les obstacles imposés par les arrangements et partenariats économiques internationaux. Il a également été démontré que les économies avancées d'aujourd'hui s'étaient largement appuyées sur des interventions étatiques pour déclencher et faciliter leur décollage et le processus de rattrapage.

70. Concernant l'édification de l'État développementaliste en Afrique, l'exposé a souligné la nécessité de comprendre les caractéristiques d'un État développementaliste efficace et le rôle des parties prenantes clés dans sa construction et sa mise en service. Cet État doit avoir la volonté politique et la légitimité requises pour diriger; il doit disposer d'institutions solides et opérationnelles, ainsi que d'une fonction publique professionnelle, compétente et neutre; et il doit favoriser l'engagement institutionnel des grands acteurs sociétaux (secteur privé, société civile, etc.), par l'intermédiaire de débats démocratiques sur les stratégies et politiques de développement. Il devrait agir de manière transparente et responsable et être capable d'éviter les écueils de l'interventionnisme.

71. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont généralement convenu que la transformation structurelle était importante en vue du développement durable de l'Afrique et que l'État jouerait, à cet égard, un rôle clé en tant que facilitateur. Cependant, ils ont noté que la plupart des États africains manquaient de capacités pour agir en tant que facilitateurs du développement et devaient engager certaines réformes pour pouvoir efficacement jouer ce rôle. Les domaines politique, social, judiciaire et le secteur des finances publiques figuraient au nombre des priorités en ce qui concerne le besoin de réformes. Les participants ont reconnu qu'il fallait absolument disposer d'institutions fortes pour élaborer la vision de l'État développementaliste et gérer son application.

72. Les participants ont mis en exergue le rôle de l'État dans le maintien de la stabilité macroéconomique, de l'investissement dans l'infrastructure et dans le développement humain, de la protection des droits de propriété, du respect des contrats, de la promotion de l'investissement privé y compris l'IED et de la promotion de la cohésion sociale. Afin que l'État puisse jouer ce rôle de facilitateur, il a été souligné qu'il faut améliorer l'efficacité du secteur public. En outre, les impératifs de développement doivent

mettre l'accent sur l'intégration de la problématique homme-femme, ainsi que sur la protection des droits fondamentaux des groupes vulnérables comme les réfugiés, les personnes déplacées, les enfants et les personnes âgées. La gestion du développement en Afrique doit également mettre en lumière la qualité des dirigeants et freiner la corruption et la recherche de rente, ce qui nécessite de changer les comportements. Les participants ont noté que les récents événements en Afrique du Nord soulignaient l'importance des dimensions sociale et politique du développement en vue d'atteindre la paix et la sécurité.

73. Le Comité a souligné que l'État a pour rôle important de stimuler l'investissement public. À cet égard, le développement de marchés financiers et de capitaux, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'accroissement de l'épargne intérieure ont été mis en exergue comme moyens de mobiliser les ressources intérieures afin de financer les plans de développement nationaux. Les ressources de la diaspora africaine, y compris les transferts de fonds, ont également été mentionnées comme sources potentielles de financement du développement de l'Afrique.

74. Le Comité a fait observer que les réformes sociales étaient tout aussi importantes que les réformes économiques et a insisté sur la nécessité de mieux cibler les programmes sociaux et de développer les compétences comme domaines d'intervention possible. La décentralisation des fonctions de l'État a également été citée comme stratégie visant à combler l'écart entre la prestation de services et la population. Il a été souligné, à cet égard, que la mise en place d'un État compétent, capable de répondre aux besoins de sa population, était indispensable pour construire un État développementaliste efficace en Afrique. Il a par ailleurs été noté que l'un des piliers d'un État compétent était une saine gestion des finances publiques. Les participants ont également insisté sur la nécessité de décentraliser le pouvoir et les ressources au sein des pays, ce qui pourrait permettre aux gouvernements d'être plus proches de leurs citoyens, plus responsables et plus prompts à réagir, et pourrait accroître le champ d'action des citoyens pour influencer les priorités des politiques et participer à leur mise en œuvre.

75. Le Comité a noté que la plupart des pays africains n'avaient pas la capacité de gérer la transformation économique, notamment celle de concevoir, d'exécuter, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des programmes. L'une des raisons de cet état de fait était l'exode des compétences du secteur public vers

le secteur privé, ainsi que du secteur public africain vers les pays développés ou émergents. À cet égard, le Comité a insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'envisager d'avoir recours aux institutions du continent, comme l'IDEP, pour renforcer les capacités du secteur public en Afrique.

76. S'agissant de la planification du développement, le Comité a souligné qu'il était nécessaire que les pays africains élaborent des plans stratégiques qui définissent clairement leur vision du développement et il a fait observer que l'État avait un rôle fondamental à jouer pour mettre en place les capacités humaines, institutionnelles et techniques nécessaires pour appuyer l'élaboration, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans de développement. Le Comité a également recensé des domaines essentiels dans lequel l'État pouvait et devait jouer un rôle pour promouvoir le développement économique, notamment l'infrastructure, la santé et l'éducation, la bonne gouvernance et les politiques macroéconomiques.

Recommandations

77. Suite au débat et aux conclusions ci-dessus, les participants ont formulé les recommandations ci-après:

- a. Les pays africains devraient élaborer des plans stratégiques à long terme (25 à 30 ans) qui définissent clairement leur vision du développement;
- b. Les États membres devraient intégrer la problématique hommes-femmes, renforcer l'égalité des sexes et protéger les droits de l'homme, en particulier les droits des groupes vulnérables comme les réfugiés, les personnes déplacées, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les enfants, dans la promotion du rôle de l'État pour gérer le développement et la transformation économique;
- c. Il faudrait procéder simultanément à des réformes économiques et politiques, notamment des politiques macroéconomiques, afin de répondre aux demandes du public en matière de liberté, de dignité et de justice sociale, qui sont des composantes fondamentales d'un processus de développement durable. Démocratie, participation politique et transparence doit guider la nouvelle démarche développementiste de l'État;
- d. L'UA et la CEA devraient coopérer avec un certain nombre d'états africains dans le but de réformer leurs cadres juridiques; cette réforme pourrait ensuite être appliquée à plus grande échelle sur le continent, après une évaluation et la prise en compte des enseignements tirés;
- e. Les organisations régionales africaines devraient coopérer pour élaborer une vision à long terme du développement du continent;
- f. Les États membres devraient renforcer la gouvernance des finances publiques afin d'assurer une meilleure gestion de ces finances, la transparence, la responsabilisation, le renforcement des institutions, l'équilibre des réformes, le renforcement des capacités et l'autonomie dans le choix que des réformes;
- g. Les États membres devraient renforcer les ministères chargés de la planification en vue d'une meilleure application de leurs plans de développement national;
- h. Les États membres devraient renforcer les mécanismes de contrepoids nécessaires pour prévenir la corruption;
- i. L'IDEP de la CEA devraient procéder à de nouvelles recherches sur le rôle de l'État, du secteur privé, de la société civile et des partenaires de développement dans la transformation économique;
- j. L'IDEP de la CEA devraient renforcer les programmes de renforcement des capacités pour préparer les fonctionnaires à jouer un rôle effectif dans la transformation économique;
- k. Les États membres devraient renforcer leurs capacités dans les domaines suivants, indispensables aux objectifs d'autonomie et de stabilité consacrés dans la notion d'État développementiste: i) l'alerte précoce et la préparation; ii) l'analyse de la vulnérabilité; iii) les interventions d'urgence; et iv) les filets de sécurité ciblés pour protéger les moyens d'existence et préserver les ressources naturelles et les actifs économiques;
- l. L'État développementiste devrait: i) transformer son système politique pour éliminer la recherche de rentes et viser uniquement le développement; ii) transformer sa structure de production de manière à l'assainir, d'un

point de vue intérieur, et optimiser la valeur de ses exportations, iii) restructurer les incitations offertes à secteur privé en mettant l'accent sur une affectation efficace des ressources privilégiant la croissance et favorable aux pauvres et promouvoir activement les partenariats public-privé et l'investissement privé;

- m. Les États membres devraient adopter des politiques plus cohérentes afin de mettre fin aux disparités entre les processus de planification du développement et de planification financière.

Questions statutaires (point 9 de l'ordre du jour)

i) *Rapport annuel de la CEA, 2011*

78. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le *Rapport annuel de la CEA, 2011* (E/ECA/COE/30/17) qui met en relief les principales réalisations de la CEA au cours de la période allant d'avril 2010 à mars 2011. Le représentant de la CEA a fait un résumé du Rapport en trois parties: a) les principales activités et réalisations relatives au programme; b) les questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux et c) l'amélioration des processus de gestion administrative et des programmes.

79. La présentation a mis en lumière les principales activités et réalisations du secrétariat de la CEA au titre des 10 sous-programmes de fond qui constituent le programme approuvé dans le Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011. Les sous-programmes portaient sur des thèmes correspondant globalement aux principaux défis de développement à relever par les pays africains à savoir: analyse macro-économique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; appui aux activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique et développement social. D'autres programmes ont été exécutés notamment: l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et

au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; le programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies et le programme du Compte de l'ONU pour le développement.

80. Le secrétariat a appelé l'attention du Comité sur plusieurs publications phares notamment le *Rapport économique sur l'Afrique, 2011*, le rapport intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique*, le Rapport sur les OMD en Afrique, 2010 (conjointement préparé par la CEA, l'UA, la BAD et le PNUD), le *Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement*, établi conjointement par la CEA et l'OCDE et le deuxième *Annuaire statistique africain*. Par ailleurs, la CEA a organisé un certain nombre de conférences, ateliers et séminaires régionaux et internationaux importants, notamment le septième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VII), la cinquième Conférence économique africaine, la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil (août 2010), la onzième session du Mécanisme de coordination régionale (novembre 2010), ainsi que les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue en juin 2012 à Rio. Un certain nombre de réunions de groupes d'experts ont également été organisées dans le cadre du mécanisme de concertation entre collègues visant à améliorer la qualité et la pertinence des savoirs de la CEA. Une assistance technique a été fournie aux États membres sur des questions très diverses.

81. Tous les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA ont enregistré des réalisations concrètes dans la mise en œuvre des programmes pluriannuels de coopération signés avec les communautés économiques régionales concernées, portant sur des questions comme les Objectifs du Millénaire pour le développement, la parité hommes-femmes, la gouvernance, le commerce, l'intégration régionale, la statistique, les technologies de l'information et des communications, la science et la technologie.

82. Dans le débat qui a suivi, le Comité a félicité la CEA pour ses réalisations au cours de l'année. Il a formulé des recommandations visant à améliorer les futures éditions du Rapport annuel. Certaines délégations ont souligné qu'il faudrait y inclure les difficultés que le secrétariat de la CEA doit surmonter pour mettre en œuvre son programme de travail et procéder à une évaluation appropriée. Répondant à une observation du représentant de la Namibie, le secrétariat a exprimé le regret d'avoir omis de mentionner dans le Rapport annuel, la réunion du Co-

mité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe, accueillie par le Gouvernement namibien et a promis de publier un additif sur ce point après la réunion.

ii) *Projet de programme de travail et priorités de la CEA pour la période biennale 2012-2013 (E/ECA/COE/30/18)*

83. Le secrétariat a présenté un exposé fondé sur le rapport intitulé *Projet de programme de travail et priorités de la CEA pour la période biennale 2012-2013 (E/ECA/COE/30/18)* qui a été établi en se référant au cadre stratégique de la CEA qui a été approuvé.

84. Le programme s'articulait autour de 10 sous-programmes, couvrant les domaines suivants: analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et des développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; et développement social. Il avait été établi conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et demeurerait axé sur les deux piliers principaux du repositionnement de la CEA, à savoir la promotion de l'intégration régionale et l'appui à l'Afrique pour qu'elle réponde à ses besoins particuliers, notamment la réalisation des OMD.

85. Au cours du débat qui a suivi, le Comité s'est félicité que le secrétariat ait élaboré un programme de travail reposant sur la gestion axée sur les résultats. Il a néanmoins fait observer que les questions d'intégration régionale, de renforcement des capacités en matière de statistique, et de gouvernance (par rapport à la récente évolution politique sur le continent) devraient avoir une plus large place dans ce programme. Il a également suggéré de modifier les contenus et titres de certains sous-programmes.

86. Le Comité a été informé que le renforcement des capacités avait déjà été pris en compte en matière de statistique, d'intégration régionale et de gouvernance. Il a également été indiqué qu'un appui supplémentaire aux États membres en matière de renforcement des capacités dans ces domaines serait disponible en utilisant les ressources du Programme ordinaire de coopération technique. S'agissant des

contenus et de la suggestion tendant à modifier l'intitulé de certains sous-programmes, il a été rappelé au Comité que le programme de travail avait été élaboré conformément au cadre stratégique pour 2012-2013 adopté par les États membres à Lilongwe. Les modifications proposées pourraient être examinées dans le cadre de l'élaboration du prochain cadre stratégique.

87. Le Comité a pris note de l'exposé et du document à la lumière des observations ci-dessus.

iii) *Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) (E/ECA/COE/30/20)*

88. Le secrétariat a présenté un exposé fondé sur le *Rapport de l'Institut africain de développement économique et de planification à la session de 2011 de la Conférence des ministres*. Le secrétariat a présenté un rapport sur les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). L'Institut avait poursuivi le plan de réforme convenu et achevé le processus de repositionnement approuvé lors de la Conférence des ministres précédente, notamment la revitalisation de ses organes délibérants, le renouvellement de son portefeuille de programmes et d'activités; l'adoption d'un nouveau plan stratégique institutionnel; la réintégration totale des activités de l'Institut dans la programmation d'ensemble de la Commission économique pour l'Afrique; le renforcement des relations entre les programmes de l'Institut et ceux de la Commission de l'Union africaine; le développement des partenariats de l'Institut dans les cinq sous-régions du continent; le renouvellement des anciens partenariats et l'instauration de nouveaux partenariats; la rénovation des installations de développement des capacités et de formation. En conséquence, des activités de formation principales, des travaux de recherche sur les politiques et des initiatives en matière de concertation sur les politiques ont été entrepris au cours de l'année écoulée et l'Institut a considérablement consolidé sa réputation et son rôle stratégique en Afrique.

89. Le Comité a pris note des progrès considérables accomplis par l'IDEP en 2010 et a félicité la direction de l'Institut pour les efforts déployés en vue de faire passer la subvention de l'Institut d'un million de dollars en 2009 à six millions de dollars en 2010. Plusieurs participants ont salué les efforts faits par l'IDEP, tandis que le représentant de l'Afrique du Sud a exprimé la volonté de son pays de régulariser son appui à l'Institut. D'autres représentants ont

suggéré que l'IDEP axe son programme de recherche et de formation sur un petit nombre de domaines. Le secrétariat a bien accueilli les suggestions et a donné l'assurance au Comité que des domaines de concentration avaient été mis au point, conformément au principe de l'Unité d'action de l'ONU.

iv) Statuts du Fonds monétaire africain et annexes [AU/CAMEF/EXP/23(VI)]

90. Le Comité a été informé que les projets de statuts et annexes ont été soumis à la quatrième Conférence conjointe uniquement pour information. Cependant, certaines délégations ont manifesté l'intérêt de poursuivre les consultations pour enrichir et consolider le projet de statuts et annexes et ont déclaré qu'ils manifesteraient encore cet intérêt au niveau ministériel conjoint, tel que demandé par la Conférence extraordinaire des ministres africains de l'économie et des finances (CAMEF), tenue à Yaoundé en décembre 2010.

v) Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la réunion annuelle conjointe de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique de 2010 [E/ECA/COE/30/15, AU/CAMEF/EXP/15(VI)]

90. Le secrétariat a présenté un rapport intitulé « Rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA » [E/ECA/30/15, AU/CAMEF/EXP/15(VI)] sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence des ministres de 2010. Le rapport contenait par ailleurs un aperçu des principales activités entreprises par les deux institutions et mettait en exergue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA), la façon de remédier aux effets du changement climatique, la réalisation d'une Afrique ne connaissant plus l'insécurité alimentaire et la lutte contre les flux financiers illicites.

91. Le secrétariat a également fait rapport sur les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui se tiendrait en mai 2011, notamment l'élaboration d'une Position africaine commune. Il a par ailleurs décrit les progrès réalisés dans l'exécution du programme d'intégration de l'Afrique; le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques dans les domaines du commerce, de l'infrastructure et de l'exploitation des ressources naturelles; l'élaboration du quatrième rapport sur l'État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA IV); la présentation de la Position africaine commune sur les OMD à la réunion plénière de haut niveau sur les OMD organisée en septembre 2010 et l'organisation de la septième édition du Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VII), qui s'était tenue en octobre 2010 sur le thème « Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique ». Le Comité a également été informé de l'avancement des préparatifs de la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE).

92. La CUA et la CEA, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), avaient nettement progressé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de travail effectif sur la mise en place de chaînes de valeur intégrées au niveau régional et se rapportant aux produits alimentaires et agricoles stratégiques dans les sous-régions du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La CEA avait également mis au point et largement diffusé à toutes les parties prenantes un cadre et des directives en matière de politique foncière en Afrique et la Déclaration des chefs d'État africains sur les ressources foncières. Le Comité a également été informé des principales activités visant à lutter contre les conséquences des sorties illicites de capitaux sur le développement économique et social du continent.

93. Dans les débats qui ont suivi, le Comité s'est félicité des efforts et des progrès réalisés par les deux institutions et les a invitées instamment à coopérer de façon plus étroite pour donner suite aux décisions et aux recommandations de la réunion annuelle conjointe afin de tirer le meilleur parti de leur complémentarité.

vi) Note d'information sur les grandes conférences de la Commission de l'UA et de la CEA à venir

94. Le secrétariat a présenté le document E/ECA/COE/30/Inf/5, AU/CAMEF/EXP/Info.5(VI), visant à informer les États membres des principales manifestations que la CUA et la CEA prévoyaient d'organiser entre le mois d'avril et la fin de l'année 2011.

95. La note d'information était conçue de façon à appeler exclusivement l'attention du Comité sur les réunions demandant une participation à grande échelle des États membres. Les réunions de petits groupes d'experts et d'ateliers spécialisés n'étaient donc pas indiquées, pas plus que les réunions internes des deux Commissions. Les réunions figurant sur la liste avaient été classées de façon thématique, afin de donner aux experts un aperçu des activités communes qui seraient réalisées pendant le reste de l'année aux niveaux régional et sous-régional. Un calendrier plus détaillé, établi dans les quatre langues, serait bientôt disponible sur les sites Web de la CEA et de l'UA. Les dates des réunions étaient données à titre indicatif et, le moment venu, des lettres d'invitation seraient adressées aux États membres pour confirmer les dates exactes et solliciter leur participation.

96. Pendant les débats qui ont suivi, certains représentants ont proposé que, compte tenu de l'importance de la gouvernance en Afrique du Nord à l'heure actuelle et étant donné que seules deux réunions en anglais avaient été programmées dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique, des réunions supplémentaires soient organisées dans d'autres langues dans cette sous-région. Le secrétariat a expliqué que, bien que les deux Commissions soient favorables à la tenue de réunions additionnelles dans d'autres sous-régions et en dehors d'Addis-Abeba, les coûts supplémentaires imposaient d'organiser au siège une grande partie des réunions prévues.

97. Le Comité a proposé que la coordination et l'intégration des activités des deux institutions fassent l'objet d'une plus grande synergie afin d'accroître l'efficacité de ces deux institutions, puisque les participants ciblés étaient les mêmes.

Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

98. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président a invité les délégués à soulever toutes autres questions connexes.

99. Le Comité a suggéré que la CEA et la CUA s'approprient les consensus antérieurs formulés à des réunions internationales et régionales portant sur le développement économique et social, notamment la Déclaration de Dakar de 2006 et la Déclaration de Nouakchott.

100. Le Comité a encouragé les deux institutions à faire en sorte que les conférences et réunions organisées se tiennent dans les langues officielles des deux institutions.

101. Le Président a félicité les délégués pour leurs contributions.

Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution (point 11 de l'ordre du jour)

102. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion [document portant la cote E/ECA/COE/30/L30/L, AU/CAMEF/EXP/Draft (VI)], et 12 projets de résolution à soumettre pour adoption à la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Plusieurs délégations ont fait des commentaires et observations et proposé des amendements au rapport. Après un débat constructif, le Comité a adopté le rapport ainsi que 11 des 12 projets de résolution. Les projets de résolution, tels qu'ils ont été amendés par le Comité, sont annexées au présent rapport pour soumission à la quatrième session de la Conférence des ministres.

Clôture de la réunion (point 12 de l'ordre du jour)

103. Au nom de la CUA et de la CEA, Mme Jennifer Kargbo, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique, s'est dé-

clarée satisfaite des débats et a remercié les participants pour leurs contributions. Elle a salué l'esprit constructif du débat sur des questions difficiles. Elle a remercié le Président et le Bureau d'avoir dirigé les travaux avec succès.

104. Après avoir exprimé sa gratitude aux participants pour leur appui, leur engagement et la profondeur du débat, le Président du Bureau du Comité d'experts a remercié la CEA et la CUA d'avoir organisé une réunion fructueuse. Il a ensuite déclaré la session close.